

Séance de lundi 3 juillet 2006

PROJET

VILLE DE NEUCHÂTEL

CONSEIL GÉNÉRAL

VINGT QUATRIEME SEANCE

**Lundi 3 juillet 2006, à 18h30,
à l'Hôtel de Ville**

Présidence de M. Jean-Charles Authier (lib), président, puis de M. Nicolas De Pury, président.

Y compris les présidents, 37 membres sont présents: Mmes et MM. Doris Angst (popvertssol), M. Olivier Arni (soc), Jean-Pierre Baer (soc), Steven Bill (udc), Amélie Blohm Gueissaz (lib), Béatrice Bois (soc), M. Christian Boss (rad), Sébastien Bourquin (popvertssol), José Caperos (lib), Gérald Comtesse (lib), Jonas de Pury (lib), Patricia de Pury (soc), Jean Dessoulavy (rad), Daniel Domjan (rad), Thomas Facchinetti (soc), Jean-Marie Fauché (soc), Jocelyn Fragnière (popvertssol), Laurence Gauchat (soc), Anne-Frédérique Grandchamp (udc), Frédéric Guyot (udc), Maria-Angela Guyot (udc), Pascal Helle (popvertssol), Bernard Junod (popvertssol), François Konrad (popvertssol), Philippe Loup (soc), Raymond Maridor (soc), Blaise Péquignot (rad), Anne-Dominique Reinhard (soc), Philippe Ribaux (lib), Didier Rochat (soc), Fabienne Spichiger (rad), Nathalie Steullet Wintgens (soc), Richard Tiépo (soc), Raymonde Wicky (soc) et David Wintgens (soc).

Excusés: MM. Blaise Horisberger (popvertssol), Marc-André Bugnon (udc), Mmes Marie-France Joly (soc), Cristina Tasco (soc).

Le Conseil communal était représenté par M. Daniel Perdrizat, président, (popvertssol), Mme Valérie Garbani, vice-présidente, (soc), Mme Françoise Jeanneret (soc), M. Antoine Grandjean (lib) et M. Pascal Sandoz (rad).

Séance de lundi 3 juillet 2006

PROCES-VERBAL

Les procès-verbaux des séances des lundis 8 mai 2006 et 12 juin 2006 seront adoptés ultérieurement.

LECTURE DE PIECES

A ce chapitre, le président, **M. Jean-Charles Authier**, mentionne les éléments suivants :

1. Envoi par la Chancellerie du communiqué de presse relatif à la première projection annuelle des comptes 2006.
2. Envoi de la commune de Cortaillod de l'arrêté adopté le 16 juin 2006, ainsi que du rapport qui l'accompagnait, relativement au mandat de ses représentants dans les divers associations et syndicats intercommunaux, les invitant à s'opposer à toute augmentation de dépenses dans les budgets 2007 par rapport aux budgets 2006.
3. Dépôt sur les pupitres du rapport de gestion 2005 des Transports publics du Littoral neuchâtelois.

ORDRE DU JOUR

Le président, M. Jean-Charles Authier, informe l'assemblée que le Conseil communal, par la voix du directeur de la police du feu, répondra oralement en début de séance à la question écrite déposée le 12 juin 2006 par M. Didier Rochat, concernant la centrale d'alarme en construction dans les locaux de la Maladière.

M. Jean-Charles Authier précise également que l'assemblée doit se déterminer concernant la demande d'urgence sollicitée simultanément au dépôt de l'interpellation 06-602 des groupes radical et libéral concernant la prochaine ouverture de l'établissement des Bains des Dames. Le cas échéant, il précise que cet objet sera traité après la proposition radicale et libérale 06-401, qui a déjà fait l'objet d'une décision en matière d'urgence et qui vient en tête de la rubrique des « autres objets » à traiter.

S'agissant de l'interpellation 06-603 du groupe popvertssol, par M. François Konrad et consorts, relative à l'installation des projecteurs au stade de la Maladière, et dans la mesure où elle est déposée avec le

Séance de lundi 3 juillet 2006

développement écrit, **le président** informe l'assemblée que le Conseil communal y répondra également par écrit dans le délai légal de deux mois.

ORDRE DU JOUR

Nominations

06-107

Nomination du Bureau du Conseil général pour l'année administrative 2006-2007.

06-108

Nomination de la Commission financière pour l'année administrative 2006-2007.

06-109

Nomination d'un représentant de la Ville au sein du Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal des Patinoires du Littoral, en remplacement de M. André Obrist (lib), nommé au Comité de direction

Rapports du Conseil communal

06-005

Rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit relative à la rénovation de la surface de la zone piétonne.

06-013

Rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit complémentaire pour la réalisation du stade de football à Pierre-à-Bot, et une demande de crédit pour la réalisation de la première étape du plan directeur sectoriel de Pierre-à-Bot.

06-014

Rapport du Conseil communal relatif à la modification de l'arrêté concernant la reprise anticipée du droit de superficie des immeubles sis Pierre-à-Bot 99 et la vente de deux parcelles de terrain à Pierre-à-Bot Dessous pour l'implantation de la société Kyphon Sàrl, du 27 mars 2006.

Séance de lundi 3 juillet 2006

Autres objets

06-401

Proposition, (dont l'urgence demandée a été acceptée par le Conseil général le 12 juin 2006, par 20 voix contre 15), des groupes radical et libéral, par MM. Blaise Péquignot et Gérard Comtesse, au sens de l'article 32 du Règlement général, concernant l'assainissement des finances communales

04-503

Postulat du groupe pepecosol, par M. Sébastien Bourquin (non inscrit) et consorts, relatif à la généralisation des zones bleues.

05-601

Interpellation de Mme Doris Angst et consorts, relative à une déclaration de Neuchâtel comme « zone hors AGCS ». **Réponse écrite du Conseil communal** du 2 mai 2005.

05-501

Postulat du groupe radical, par M. Blaise Péquignot et consorts, intitulé « pour une politique d'entretien responsable du patrimoine immobilier ».

05-401

Proposition de M. Blaise Péquignot et consorts, concernant le parcage sur la place de stationnement des Jeunes-Rives.

05-502

Postulat du groupe UDC, par M. Marc-André Bugnon et consorts, intitulé : *"Ouverture des marchés de l'électricité : pour une équitable et harmonieuse baisse des prix sur le territoire communal, notamment en faveur des PME et des ménages privés"*.

05-402

Proposition des groupes libéral et radical, par M. Pierre Aubert et consorts, relative à une modification du Règlement général pour une simplification de la procédure d'adoption des motions et postulats.

05-503

Postulat des groupes radical et libéral, par M. Christian Boss et consorts, intitulé « Pour une politique d'entretien responsable et durable du domaine public ».

Séance de lundi 3 juillet 2006

06-301

Motion du groupe **popvertssol**, par **M. Blaise Horisberger et consorts**, concernant la révision des plans d'alignement.

06-501

Postulat du groupe **socialiste**, par **M. Didier Rochat et consorts**, intitulé « Pour une simplification des démarches administratives ».

06-602

Interpellation dont l'urgence est demandée des groupes radical et libéral concernant la prochaine ouverture de l'établissement des Bains des Dames

06-603

Interpellation du groupe popvertssol par M. François Konrad et consorts relative à l'installation des projecteurs au stade de La Maladière

Neuchâtel, les 13, 26 et 30 juin 2006

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,

Daniel Perdrizat

Le chancelier,

Rémy Voirol

Séance de lundi 3 juillet 2006

Avant qu'il entame l'ordre du jour, le président, **M. Jean-Charles Authier**, déclare :

- En ce qui concerne la question écrite no **05-802**, déposée le 12 juin 2006, par M. Didier Rochat, il y sera répondu directement et oralement.

M. Antoine Grandjean, Directeur de la police, déclare alors :

- Question intéressante puisqu'elle nous demande, un peu brutalement, dans son titre, si la centrale d'alarme en construction dans nos locaux a encore sa raison d'être. Nous aurions pu répondre brutalement oui. Mais voici des explications. Rassurez-vous M. Rochat, les crédits votés par le Conseil général et l'espace dévolu à la Maladière, que vous avez visité, ne représentent pas des moyens supplémentaires. Ils sont nécessaires au déplacement de ce qui existe déjà au Faubourg du Lac. Il s'agit d'un transfert. Il n'y a pas de volonté de mettre au SIS une centrale de police et encore moins une centrale cantonale de police.

Dès lors, le projet du Conseil d'Etat d'interdire à la Ville de Neuchâtel de disposer d'un Corps de police, de lui retirer toute compétence, tout en lui laissant la responsabilité de la sécurité et donc les coûts n'a rien à voir avec la centrale du SIS que vous avez visitée.

Vous posez 4 questions. Mais avant de les aborder, il est bon que l'on s'entende sur les termes utilisés afin que nous soyons sûrs de parler de la même chose. Il y a centrale et centrale, pour l'alarme. En matière d'alarme, nous avons besoin de plusieurs niveaux. Il nous faut :

- Une Centrale de Transmission des Alarmes (CTA). C'est le plus facile. C'est une centrale qui réceptionne les appels et les transmet à l'organe compétent. Elle prend l'appel de la personne en détresse, note ce qu'il faut noter et, ensuite appelle, ou la police ou la police du feu, les ambulances, bref les gens dont on a besoin. C'est une espèce de "perroquet", mais qui doit remplir son rôle correctement.
- Une Centrale d'Engagement (CE). Elle réceptionne l'alarme de la CTA et ses opérateurs la traitent. Ils doivent choisir l'organe d'intervention, feu, sanitaire, etc. Ils déterminent les moyens à engager, en fonction du cas et des disponibilités, par exemple une ambulance avec un moyen de désincarcération ou le véhicule chimique ou des gens du "groupe GRIMP" car il s'agit d'un milieu périlleux. Il y a non seulement un travail de "perroquet", mais aussi de décision et d'engagement des moyens. Il faut connaître ce que nous avons dans la caserne, qui est à disposition et qui est

Séance de lundi 3 juillet 2006

capable de faire quoi. C'est cette centrale qui prend les décisions essentielles et elle le fait même avant l'officier d'intervention. Celui-ci, en fonction de l'importance du cas, est alarmé par cette centrale et il ne vient que dans un deuxième temps.

- Troisième niveau, c'est la centrale de Transmission (CT). Ce sont les opérateurs qui travaillent pendant l'intervention. Lorsque vous avez une intervention relativement complexe, vous avez des collaborateurs qui sont au front et qui ont soudain besoin d'autre chose que ce dont ils disposent sur place. Cette centrale de transmission est le cordon ombilical qui relie en permanence ceux qui sont sur le terrain à la réserve.

Et aujourd'hui? Nous avons un premier niveau, à savoir la CTA qui est à la police cantonale qui fonctionne pour tout le canton et toutes les alarmes que ce soit le 117, le 118 ou le 144, vous y aboutissez toujours. Elle fait donc le "perroquet" pour tout le niveau I et pour tous les problèmes, mais en plus elle fait les niveaux II et III, c'est-à-dire centrale d'engagement et centrale de transmission pour la police strictement. C'est l'organisation que nous avons aujourd'hui.

Cela veut dire que les SIS assument les niveaux II et III, c'est-à-dire l'engagement et la transmission par eux-mêmes. Il est clair que le traitement des cas annoncés par la police cantonale sont ensuite remis au SIS qui doit les traiter, savoir qui ils engagent, comment et quand et qui fait le suivi de transmission avec les gens qui sont au front.

Le local que vous avez visité et qui fait l'objet de la question, est donc le local qui abritera la centrale d'engagement et de télécommunication du SIS. C'est la copie de l'actuelle au Fbg Lac 5. Toute cette organisation n'est pas modifiée par le déménagement du SIS de Fbg du Lac à la Maladière.

La situation, telle que nous la connaissons aujourd'hui, présente quelques avantages, mais passablement d'inconvénients. Et c'est vrai que vos questions sont importantes car il peut y avoir des sensibilités différentes quant à l'avenir du système. Le premier avantage du système est que la Police cantonale a connaissance de toutes les interventions dans le canton. C'est un avantage et en matière d'information, c'est bien qu'elle sache ce qui se passe. Deuxième avantage, le système a permis d'intégrer les trois niveaux du système d'alarme mais que pour le volet police uniquement. Cela fonctionne. Les inconvénients sont multiples. Le premier, c'est que pour les opérateurs de la police cantonale, le travail est très difficile par la variété des procédures à maîtriser. Quand vous

Séance de lundi 3 juillet 2006

avez un camion qui se retourne sur une route, suivant les types de produits qu'il contient, suivant le type de route, cantonale, autoroute, etc., les procédures sont différentes. Ce sont chaque fois des procédures différentes, y compris dans le domaine du feu, et en plus cela peut être des engagements de corps fort différents, avec un niveau communal, cantonale, professionnel SIS. Aujourd'hui, les opérateurs sont confrontés à des procédures trop complexes. Les opérateurs que nous avons depuis plusieurs années, à la police cantonale manquent de compétences dans certains domaines. Ils sont des policiers à la base et soudain on leur demande de couvrir d'autres domaines. Ce problème provoque des erreurs et elles sont pratiquement quotidiennes. Cela ne veut pas dire que des gens meurent tous les jours à cause de cela, mais des erreurs sont quotidiennes.

Il y a deux semaines, nous avons reçu M. Jean Studer au SIS de Neuchâtel pour lui expliquer quelques petites choses, et nous avons eu un appel. Il était présent. C'était à Marin et on nous a dit qu'il fallait une ambulance à Marin car une personne s'était coupée à l'entreprise X. Il faut d'abord trouver l'entreprise X et que s'est-il coupé, un bras ou lui manque-t-il un bout d'ongle? Ce n'est pas la même chose, car on n'envoie pas les mêmes personnes. S'il a encore le doigt dans la machine, c'est encore différent et on envoie d'autres personnes, d'autres engins et d'autres équipements. C'était typiquement un cas de manque d'information et lorsque vous avez un tel manque, pour ne pas être pris en défaut, vous envoyez plutôt plus que moins car si la personne a le doigt pris dans la machine et que vous envoyez deux ambulanciers qui ne peuvent rien faire d'autre que d'appeler d'autres collègues qui peuvent ouvrir la machine. Cela fait "chenit" comme on le dit!

Autre inconvénient, nous avons une priorité donnée naturellement aux problèmes de police et cela pose un problème d'éthique qui a été relevé au Grand Conseil puisque la loi avait été modifiée par l'amendement du Grand Conseil, sur le problème du secret de fonction pour éviter que lorsqu'un médecin commande une ambulance, arrive tout de suite une voiture de la police avant l'ambulance car le patient a peut-être fait une overdose. Ce sont des cas courants et nous avons maintenant des médecins qui ne veulent plus passer par la CTA et qui téléphonent par la ligne directe au SIS pour avoir une ambulance sans avoir la police. Nous avons DONC un problème de secret de fonction et qui n'a pas été résolu par Conseil d'Etat.

Ce système provoque aussi une perte de temps dans la transmission de l'information, simplement car nous avons une courroie de transmission

Séance de lundi 3 juillet 2006

avec un opérateur supplémentaire. L'information ne vient pas de première main au SIS, elle passe d'abord par la CTA qui la retransmet. Certains ont peut-être fait l'exercice. Vous vous mettez autour d'une table et vous prenez une affirmation qui est transmise de personne à personne. Après quelques personnes, il y a des déformations. Cela nous arrive aussi et même si l'information reste compréhensible, c'est une perte de temps et que nous avons aussi un peu de perte d'information. En moyenne, une alarme qui concerne le SIS, entre le moment où elle est donnée et nous la recevons, il se passe en moyenne 6 minutes. Les cas que nous avons eu ces derniers mois, c'est entre 2 et 18 minutes pour le pire des cas. C'est dû au fait que cette centrale n'a pas à s'occuper que d'un cas, mais gère beaucoup d'autres choses.

Il y a de nombreuses erreurs dans le domaine du feu. De plus l'organisation telle qu'elle existe aujourd'hui, ne permet pas à la centrale d'être reconnue par la Confédération en tant que centrale 144. Nous ne pouvons pas obtenir les labels officiels que nous aimerions avoir aussi en matière de reconnaissance professionnelle et pour pouvoir le valoriser auprès des assurances. Le système actuel à la police cantonale ne peut pas satisfaire les exigences.

La CTA, contrairement à ce qui a été mis dans la question "police" donne satisfaction pour le volet "police", mais ne donne pas satisfaction pour le volet "feu et sanitaire". Ce qui sous-tend votre question est de se dire pourquoi ne pas réaliser une seule centrale pour faire des économies? Il y a plusieurs raisons. D'abord, les collaborateurs ne sont pas interchangeables. Un pompier exerce un autre métier qu'un policier ou un ambulancier. Pour un centraliste, c'est la même chose. Le savoir-faire dans le domaine du 117 ou du 144 ou du 118 n'est pas le même. Ensuite, si vous avez un manque de compétence à la prise d'information, ce manque a un coût. Globalement, la qualité de l'intervention, voire le coût de l'intervention peuvent être péjorés.

Il faut bien comprendre qu'une centrale comme la CTA doit pouvoir poser les bonnes questions. Et ces bonnes questions sont résumées dans des guides pour aider les spécialistes à les poser. Mais ce n'est pas si simple car, en fonction des réponses, il faut adapter les questions et ce sont des gens qui ont une expérience du domaine qui peuvent le faire. Nos centralistes sont des anciens ambulanciers ou pompiers, donc des gens qui ont un vécu, comme les centralistes de la police cantonale sont souvent des policiers qui ont un grand vécu de policier. Et ensuite des questions posées et des réponses obtenues, il faut pouvoir décider rapidement. Plus vite vous décidez, plus vite vous êtes sur les lieux.

Séance de lundi 3 juillet 2006

Je crois que ce problème est essentiel à la compréhension du système. Vous dites que le système fonctionne bien. C'est vrai que la Police cantonale a toujours beaucoup d'autosatisfaction dans ce qu'elle fait et c'est peut-être de là que vient votre information. Nous, nous vous disons, et vous pouvez poser la question au SIS des montages, au Centre de secours du Val-de-Travers ou de l'Entre-deux-lacs, vous verrez que les réponses sont les mêmes, nous avons aujourd'hui des prestations qui ne sont pas à la hauteur de ce que nous aimerions avoir en matière d'alarme. Il faut aussi le dire, si on demandait à nos centralistes SIS de faire de la transmission d'alarmes pour la police et de l'engagement pour une opération de police, ils seraient incapables d'assurer un engagement convenable d'une opération de police, à chacun son métier.

Et ailleurs? Quelques rares cantons disposent d'une centrale unique avec tout dedans. C'est le cas de Soleure et de Saint-Gall. Mais ce n'est qu'une apparence. Ils ont tout dans le même bâtiment, mais si vous regardez le fonctionnement, ce ne sont pas des gens interchangeables ni un système qui fonctionne pour tout le monde. A l'intérieur, il y a trois cellules, police, feu et sanitaire, avec chacune ses spécialistes. L'économie intuitive que l'on pouvait imaginer n'est pas réalisée. Qui plus est, ces cantons ont tous une deuxième centrale, soit en gardant une ancienne, soit en réalisant une autre centrale en cas de pannes car si vous avez tous vos moyens à un seul et même site, cela veut dire en cas de panne que tous vos moyens de transmission et d'engagement sont bloqués. Nous ne pouvons pas nous permettre cela.

Tous les autres cantons et notamment les romands ont séparé les centrales. Si nous voulions arriver à une solution telle celle que vous proposez, ce serait défavorable à votre volonté de collaboration. En effet, si Neuchâtel a tout dans un seul système et que les autres cantons fonctionnent avec d'autres structures, vous ne pouvez pas collaborer car nous n'aurions pas les mêmes problèmes et nous ne serions pas au même niveau.

La vision du Conseil Communal dans ce domaine est de dire qu'il ne faut plus avoir un regroupement des tâches en terme de niveau d'engagement des centrales d'alarme, soit d'un côté l'alarme et, de l'autre, l'engagement et la transmission. Il faut que nous arrivions à un système de regroupement en fonction du domaine d'intervention. C'est la solution la plus efficace et la plus économique. Il faudrait que nous ayons une centrale totalement intégrée pour toute la police du canton, engagement et transmission, comme cela existe aujourd'hui et il faudrait

Séance de lundi 3 juillet 2006

que nous ayons l'équivalent pour tout ce qui est feu et sanitaire et là aussi pour l'ensemble du canton, y compris le SIS des montagnes et les Centres de secours. Nous devons arriver à cette vision.

Les avantages sont assez clairs. Cela permet une clarification des compétences et des responsabilités. Ceux qui sont responsables du feu et du sanitaire le sont de A à Z. S'il y a quelque chose qui ne va pas nous savons où nous devons intervenir. Ensuite il y a une amélioration des délais, au moins pour une partie du canton. Si c'est le SIS de Neuchâtel qui doit assumer l'ensemble de ces travaux, on supprime une courroie de transmission. On améliore les délais et le triage et donc nous arriverons à avoir une utilisation judicieuse des moyens nécessaires et que nous avons de toute manière. Cela nous permettrait aussi de respecter la volonté du Grand Conseil concernant le secret de fonction et d'ouvrir des possibilités de collaboration intercantonale rendue ainsi possible.

En résumé, le Conseil Communal a soutenu le passage à une centrale unique pour police et a supprimé la sienne. Des gens ont réagi et dit que le poste de police n'était plus ouvert le soir car nous avons supprimé notre centrale. Il y avait intégration et gain et nous avons soutenu cette orientation. Ce que nous défendons aujourd'hui, c'est qu'il doit y avoir pour ce canton une centrale unique feu - sanitaire pour des raisons d'efficacité et de qualité de prestations suffisante. Avec ce système, on assure le relais en cas de panne de l'un ou l'autre des systèmes.

Quant aux questions précises, la première concerne les coûts. Aujourd'hui, cette centrale nous coûte, en fonctionnement 700'000 francs par an tout compris. Demain, elle nous coûtera 725'000 francs car il y aura la location de la Maladière. Vous savez que sur cette somme, la Ville de Neuchâtel en paie le 40%, le solde étant pris en charge par l'ECAP ou les autres communes membres du SIS. Pour les investissements, celui pour le transfert est de 550'000 francs. Il est toujours dans les 3 millions auxquels vous faisiez référence. Vous trouvez de la téléphonie 100'000 francs, des liaisons radio 100'000 francs, la télécommande et la surveillance locaux 100'000 francs, pour l'ouverture des portes, pour que les feux se mettent au rouge pour que les véhicules puissent sortir de la caserne, pour l'interphone 200'000 francs, pour alarmer les personnes dans la caserne et de l'informatique et du mobilier pour 50'000 francs. Ce qui est important de comprendre c'est que vous ayez une centrale d'appel intégrée et unique au niveau cantonal, vous avez besoin de tout cela car il faut pouvoir accéder aux gens, etc. Ces investissements sont nécessaires. Nous avons fait une

Séance de lundi 3 juillet 2006

offre au Canton pour dire qu'il fallait réorganiser le domaine du feu et du sanitaire, que nous pouvions l'intégrer et nous avons expliqué les conséquences en matière de prestation et financières aussi car, là, il faudrait que nous adaptions quelque peu les moyens techniques pour pouvoir répondre, à l'échelle du canton à tous les niveaux d'alarme.

Oui, nous voulons maintenir cet investissement car cette centrale d'engagement et de télécommunications est indispensable même en cas de police unique. A propos des collaborations, nous les connaissons. Après le CEG qui travaille avec la quasi-totalité des communes de ce canton, le SIS est probablement le service communal qui a le plus grand nombre de collaboration. Je vous rappelle que, dans le domaine du sanitaire, nous travaillons avec 40 communes, les hôpitaux pour le Smur. Avec le feu, nous travaillons avec 9 communes et nous avons même créé un Service intercommunal pour les miliciens. Nous travaillons avec les cinq Centres de secours puisque nous avons des contrats pour pouvoir répartir les missions. Nous travaillons aussi avec l'ECAP et la Pci également. Le SIS est donc un des champions de la collaboration. Aujourd'hui, à l'interne du canton, il n'y a plus tellement d'autres collaborations à ouvrir. En revanche, nous pourrions avoir des collaborations extra cantonales, et nous avons déjà eu des contacts, notamment avec le canton de Berne, mais si en matière d'alarme nous voulons pouvoir collaborer, il faut que nous soyons maîtres du système.

Quel est l'avantage du cavalier seul? Aucun et nous ne voulons pas faire cavalier seul! Vous aurez bien compris l'intégration que nous souhaitons dans le domaine du feu et du sanitaire, ce n'est pas du tout un cavalier seul. Mais, il est vrai que le SIS de Neuchâtel est un leader dans le domaine du feu et du sanitaire, que nous voulons le rester et que nous travaillons avec l'appui de tous les autres services d'ambulance et des Centres de secours et du SIS des montagnes neuchâteloises pour répartir les missions. Vous éviter ainsi d'avoir des doublons et que, dans le domaine de l'alarme, nous avons un certain nombre de compétences et nous voulons travailler en appui de ces différentes équipes d'intervention d'où qu'elles viennent dans ce canton.

Le président, **M. Jean-Charles Authier**, déclare :

- Nous devons, avant de passer à l'examen de notre ordre du jour, nous prononcer sur la demande d'urgence associée à l'interpellation **06-602**.

Séance de lundi 3 juillet 2006

M. Daniel Domjan intervient :

- Nous allons inaugurer le Bain des Dames. Si on se veut transparent vis-à-vis de la population, il serait bon que nous puissions avoir la réponse à notre question aujourd'hui, avant jeudi.

Le président constate que la parole n'est plus demandée. Il soumet la demande d'urgence au vote du Conseil général qui **l'accepte par 31 voix sans opposition.**

Le président, **M. Jean-Charles Authier**, déclare :

- L'objet **06-602** prendra donc place après l'objet **06-401** pour lequel la demande d'urgence avait déjà été acceptée.

1
06-107

Nomination du Bureau du Conseil général pour l'année administrative 2006-2007

Le président, **M. Jean-Charles Authier**, donne connaissance des propositions des groupes :

- Sont proposés :

Fonction	Parti/Gr.	Nom, prénom
Présidence	Popvertssol	M. Nicolas de Pury
Première vice-présidence	Socialiste	M. Philippe Loup
Deuxième vice-présidence	UDC	Mme Maria Angela Guyot
Secrétaire	Radical	M. Blaise Péquignot
Secrétaire suppléant(e)	Libéral	Mme Amélie Blohm Gueissaz
Questeur	Socialiste	Mme Nathalie Steullet Wintgens
Questeur	Socialiste	M. Raymond Maridor

Il constate qu'il n'y a pas d'autres propositions et prend acte de l'élection tacite du nouveau Bureau du Conseil général, sous les applaudissements de l'assemblée.

Il poursuit :

Séance de lundi 3 juillet 2006

- Nous sommes ainsi entrés dans le rituel de passation des pouvoirs qui commence par le discours du président sortant et qui finira par une verrée dont nous nous réjouissons déjà, dans un endroit qui reste à déterminer. Il y a une année que j'entrais en fonction, dans une chaleur aussi étouffante, alors qu'aujourd'hui, adoucie toutefois, en début de séance, par un orage qui avait plongé notre assistance, et le début de ma présidence, dans l'obscurité. Depuis, le courant s'est rétabli, et j'ai pu passer douze mois lumineux à écouter et diriger vos délibérations.

Cette parenthèse m'a permis de porter sur nos débats un oeil différent, forcément plus neutre, car la fonction exige une approche technique qui nous détache quelque peu du fond des discussions. Un oeil sur le règlement, l'autre sur l'horloge, je me suis surpris moi-même de mon ton modérateur lors de débats où je me serais engagé avec fougue quelques mois auparavant. Où l'affaire devient plus piquante, c'est quand on voit l'influence que cette expérience peut avoir sur notre vie de tous les jours.

On pense toujours que nous amenons à la fonction une personnalité déterminée, formée par des années d'études et d'activités professionnelles, mais ce que la fonction nous apporte, on n'y pense pas... Jusqu'à ce qu'on se trouve pris dans une discussion entre amis qui commence à s'animer, et là où d'habitude on se serait exclamé: «Alors là, vous racontez n'importe quoi», on se surprend à dire «je suis heureux de voir que tous les avis se sont exprimés». L'affaire prend cependant des tours moins réjouissants quand on considère l'influence d'autres aspects de nos débats. Je pense en particulier au formel épatant qui régit nos discussions. Il faut bien avouer qu'on atteint dans notre hémicycle un niveau de discipline inimaginable dans tout autre milieu: La parole est demandée d'un geste de main discret par une personne qui gardera un silence sans faille jusqu'à ce que le Président l'invite à s'exprimer. C'est à peine pensable dans toute autre circonstance...

Quoique... je me suis surpris il y a quelques jours, en famille, à m'exclamer entre le dessert et le café: «la parole est à mon fils aîné »... Ça a jeté un froid. Je crois même une fois, en salle de conférence, avoir agité une clochette imaginaire, alors que mes collègues s'écharpaient sur je ne sais plus quel sujet... Là, j'ai eu comme un doute, et dans les réflexions qui ont suivi ces débordements, j'ai loué, une fois de plus, la sagesse de nos prédécesseurs et des institutions qu'ils nous ont léguées. Il y a une année, lors de mon entrée en fonction, je tenais, si vous vous en souvenez, un discours à peu près semblable et me

Séance de lundi 3 juillet 2006

réjouissais qu'un membre de chacun de nos groupes, soit-il majoritaire ou minoritaire, puisse diriger à tour de rôle notre Assemblée et représenter notre Autorité.

Ce soir, je me félicite de ce que notre Règlement stipule qu'au bout d'une année, ce privilège lui soit retiré. Il en va, pour les plus influençables d'entre nous s'entend, de l'équilibre de leur personnalité et du bien de leur proches. Plus de clochette, plus de «M. le Président », plus de «la parole est à Machin chouette » qui se lève et récite son texte. Retour dans l'arène, aux débats où le consensus se traduit plutôt dans mon cas par «on vote comme la gauche », ou «on s'est encore fait minoriser ». Ça remet les idées en place.

Toujours est-il que je retiendrai de cette expérience l'agrément que j'ai eu à vous écouter, à vous découvrir sous un autre jour, et c'est vrai qu'on y voit plus clair ici que là-bas à droite au fond, à droite, à vous regarder réfléchir, ruminer vos réponses, soupirer vos reproches, retenir vos blâmes, et finalement lever vos mains en signe d'ultime approbation. Maintenant que j'ai appris à mieux vous connaître, j'en aurai d'autant plus de plaisir à revenir débattre au milieu de vous, sous la sage autorité de notre nouveau Président, qui a déjà eu l'occasion, l'année passée, de faire la preuve de ses compétences en dirigeant à deux reprises nos débats.

Il fera, j'en suis sûr un travail remarquable, et c'est un honneur pour moi de lui demander de venir occuper cette place, en lui souhaitant qu'elle l'enrichisse autant qu' elle m'a enrichi, durant toute une année.

Le nouveau président, **M. Nicolas de Pury**, s'approche sous les applaudissements de l'assemblée.

M. Jean-Charles Authier ajoute :

- Encore quelques mots sur le traditionnel cadeau de bienvenue que je laisse à mon successeur, cadeau qui, bien que petit par la taille, (ndlr : il s'agit d'un rasoir), l'amènera sans doute à une fondamentale remise en question. Ainsi, à l'instar du capitaine Haddock, qui passa une nuit entière à se demander si sa barbe devait se glisser en dessous ou en dessus de sa couverture, notre nouveau Président, en présence de ce remarquable outil, passera l'été à se demander s'il la garde, ou s'il la coupe!

Séance de lundi 3 juillet 2006

Le nouveau président, **M. Nicolas de Pury**, prend place au "perchoir" et déclare :

- Nous voici, par cette belle journée d'été, devant un rituel bien particulier, un cérémonial que seuls les conseillers généraux et leur entourage politique comprennent vraiment, rituel plein de convenance et pas vraiment spectaculaire, il est vrai : le passage d'un président à l'autre. Mais, l'essentiel est ailleurs. Je soulignerai que l'existence de notre Conseil est un procédé démocratique à haute valeur ajoutée, que ce système politique, avec une élection directe à la proportionnelle, se veut grand et généreux. Il reste une des meilleures méthodes afin d'assurer, au plus grand nombre, de participer à la gestion publique de notre collectivité, ceci pour autant que l'ensemble de la population y soit invitée.

Comment en effet peut-on faire mieux pour mettre ensemble, dans un même Conseil, autant de gens qui pensent différemment? Avec cette proportionnelle, le tournus annuel fait, ni plus ni moins, que dans chaque groupe politique l'un ou l'autre d'entre nous est nommé avec ce titre de "président" qui est plutôt celui d'un modérateur. Président de votre Assemblée, à peine plus haut perché que vous, juste le temps d'une séance. Et pour arriver à ce "perchoir" sans trop de difficultés, votre Conseil, avec magnanimité et une certaine délicatesse, oublie de présenter plus de candidats qu'il ne faut afin de ne pas s'opposer à la liste proposée, ceci juste avant les vacances d'été. Quelle est donc cette subtile alchimie démocratique qui fait que nous fonctionnons ainsi? Au lieu de nous lancer des pierres ou même des noms d'oiseau, car la langue française est riche, pas seulement sur le plan de la botanique, nous alourdissons nos propos de manière protocolaire plus que de raison, pour parler de plus en plus longuement.

On se tire bien, parfois, quelques cordées et nous ne menons querelle car, sinon, à quoi bon? Certains d'entre nous font référence, plus souvent qu'à leur tour, à notre règlement interne plutôt que d'intervenir dans nos discussions de fond. Mais l'essentiel c'est que nous aimons beaucoup nous parler, surtout les Conseillers communaux qui aiment beaucoup nous parler aussi. Il suffit de comparer l'épaisseur des procès-verbaux du Conseil général de ces dernières années pour s'en rendre compte, les médias n'y sont évidemment pour rien, même en période électorale. Au lieu de nous détester et de nous injurier, nous fonctionnons avec ce que l'on peut appeler une entente cordiale, permettant, malgré nos différences entretenues, de cultiver le dialogue et la concertation. Mais d'où nous vient cette entente cordiale qui nous sied

Séance de lundi 3 juillet 2006

à tel point que même les électeurs ont tendance à nous oublier lors des élections? En remontant dans le temps, je me suis laissé tenter par le siècle des lumières, le 18^{me}, qui désigne ce mouvement intellectuel qui s'est développé durant cette période autour d'idées pré-démocratiques et pré-révolutionnaires. C'est un siècle où les adeptes de la tolérance combattaient les dogmes, où l'on menait campagne contre les superstitions, l'intolérance et le fanatisme et on aimait combattre pour la liberté de penser. On dit de cette période que l'on "pensait Voltaire".

Une fois écrites et publiées, ces pensées, ces réflexions ou ces livres menaient assez souvent leurs auteurs à devoir s'expliquer, à être menacés de bannissement, voire à être emprisonnés. Si Neuchâtel, durant cette période, n'a pas eu la chance de voir passer des Voltaire ou des Casanova, les Neuchâtelois peuvent se targuer d'avoir accueilli Jean-Jacques Rousseau, et certes surent apprécier le personnage, mais, pour beaucoup, s'enorgueillir de cet accueil le fut plutôt à titre posthume. C'est un personnage qui ne laissait pas indifférent et qui cultivait une certaine singularité. Jean-Jacques Rousseau vint s'établir l'été 1762 à Môtiers, dans le Val-de-Travers. Le roi de Prusse, Frédéric II, accorda l'asile à la vertu persécutée, en parlant de Rousseau. En janvier 1763, Jean-Jacques Rousseau écrivit deux lettres à M. le Maréchal duc de Luxembourg. Il décrivit de manière piquante certains traits de caractère des Neuchâtelois. Par Neuchâtelois, Rousseau parle de l'élite bien pensante du bas et non de ces sages montagnons, ces gens du haut qui se suffisent à eux-mêmes et vivent à l'abri du luxe.

A cette époque où des Neuchâtelois allaient s'enrichir sous d'autres cieux, je ne peux m'empêcher de vous livrer quelques extraits des commentaires de Rousseau, délicieux et pertinents, plus de 250 ans après avoir été écrits. "Ce que l'on remarque de particulier dans les mœurs des Suisses, et surtout ce contraste bizarre de recherche et de simplicité que l'on sente dans toutes leurs manières, ils tournent à contre-sens tous les usages qu'ils prennent, non par faute d'esprit, mais par la force des choses. En transportant dans leur voix les usages des grandes villes, ils les appliquent de la façon la plus comique. Leur délicatesse a toujours quelque chose de grossier, leur luxe a quelque chose de rude. Ils ont des entremets, mais ils mangent du pain noir. Ils servent des vins étrangers et boivent de la piquette. Les ragoûts fins accompagnent leur lard rance et leurs choux. Leurs valets, alternativement laquais et bouviers ont l'habit de livrée en servant à table et mêlent l'odeur du fumier à celle des mets".

Séance de lundi 3 juillet 2006

Mais Rousseau ne se plaint pas de vivre dans une région viticole et le nombre de cabarets n'est pas pour lui déplaire. A l'action pernicieuse du théâtre, il préfère l'ivresse. Il confirme cela dans sa lettre à D'Alembert : "Mais enfin le goût du vin n'est pas un crime, il en fait rarement commettre, il rend l'homme stupide et non pas méchant. Pour une querelle passagère qu'il cause, il forme cent attachements durables... Le vin de Neuchâtel est très bon, surtout le rouge. Pour moi, je me tiens au blanc, bien moins violent, meilleur marché et, selon moi, beaucoup plus sain". Quel plaisir d'entendre parler ainsi d'un produit de notre terroir déjà reconnu à l'époque. Mais Rousseau ne parle pas avec la même cordialité du vin que des Neuchâtelois et des Suisses. Je citerai une formule plaisante, que l'on peut mettre en parallèle avec la pensée de Rousseau sur les Suisses : "Le peuple suisse et le peuple français ressemblent à deux jardiniers dont l'un cultive des choux et l'autre des fleurs". Et Rousseau de conclure, dans sa lettre au Maréchal : "Les habitants accoutumés à vivre sous des princes s'y font encore plus affectionnés aux grandes manières, de sorte que l'on trouve ici du jargon, des airs dans tous les états, de beaux parleurs labourant les champs et des courtisans en souquenilles. Aussi appelle-t-on les Neuchâtelois, par raillerie, les "Gascons de la Suisse". Si le Normand ment parce qu'il dissimule la vérité, le Gascon ment comme vantard et fanfaron. Beaucoup d'esprits et encore plus de prétention, mais sans aucun doute, voilà ce qui m'a frappé chez les Neuchâtelois. Ils parlent très bien, très aisément, mais ils écrivent toujours platement et mal, surtout quand ils veulent écrire légèrement et ils le veulent toujours. Quant à leur caractère, il est difficile d'en juger, tant il est offusqué de manières. Ils se croient polis parce qu'ils sont façonniers et gais parce qu'ils sont turbulents. Je crois qu'il n'y a que les Chinois au monde qui puissent l'emporter sur eux à faire des compliments. La politesse française est de mettre les gens à leur aise et même de s'y mettre aussi, la politesse neuchâteloise est de gêner et soi-même et les autres. Ils ne consultent jamais ce qui vous convient, mais ce qui peut étaler leur prétendu savoir-vivre. Leurs offres exagérées ne tentent point, elles ont toujours je ne sais quel air de formule, je ne sais quoi de sec et d'apprêté qui vous invite au refus. On est toujours sûr d'être accueilli d'eux en se donnant pour marquis ou comte et comme une ressource aussi facile ne manque pas aux aventuriers, ils en ont souvent dans leur ville qui, pour l'ordinaire, y sont très fêtés. Un simple honnête homme, avec des malheurs et des vertus ne le serait pas de même. On peut y porter un grand nom sans mérite, mais non pas un grand mérite sans nom. La vanité est leur vice dominant, elle perce partout et d'autant plus aisément qu'elle est maladroite. Enfin, jamais on ne vit des bourgeois si pleins de leur naissance. Ils ne la rendent pas pourtant, mais on voit qu'ils s'en

Séance de lundi 3 juillet 2006

occupent. A défaut de dignité et de titres de noblesse, ils ont des titres militaires ou municipaux en telle abondance qu'il y a plus de gens titrés que de gens qui ne le sont pas. Et comme on n'y nomme les gens que par leur titre, on est embarrassé comment dire aux gens qui n'ont que leur nom, c'est comme s'ils n'en avaient point".

Après une longue description du Val-de-Travers, Rousseau conclut dans sa deuxième lettre sur une note plus positive : "Voilà, M. le Maréchal, de quoi vous former une idée du séjour que j'habite. Je dois l'aimer comme le seul lieu de la terre où la vérité ne soit pas un crime, ni l'amour du genre humain une impiété. J'y trouve la sûreté. Les habitants du lieu m'y montrent de la bienveillance et ne me traitent point en proscrit. Comment pourrais-je n'être pas touché des bontés qu'on m'y témoigne, moi qui doit tenir un bienfait de la part des hommes tout le mal qu'ils ne me font pas".

Voilà ce qui était une forme de cordialité du 18^{me} siècle. Passons plus brièvement au 19^{me}. A cette époque, au milieu du 19^{me}, l'Europe fut prise d'une véritable ivresse révolutionnaire. Neuchâtel a fait la sienne en 1848. Fait remarquable, la révolution neuchâteloise et l'avènement de la République fut la seule à rester telle qu'elle. Toutes les autres révolutions d'Europe subirent des renversements et les monarchies furent souvent rétablies. Mais cela ne se passa pas sans mal pour les républicains neuchâtelois. Les événements des 3 et 4 septembre 1856 secouèrent notre jeune République d'alors. Une contre-révolution royaliste occupa le Château et un moment Le Locle, avant d'être défaite par les citoyens républicains et l'aide fédérale. C'est que le roi de Prusse cherchait à récupérer sa possession. Il désirait expulser les républicains de Neuchâtel et de Suisse en disant d'eux qu'ils n'étaient qu'un nid de rats. Suite à cette tentative contre-révolutionnaire, quelques 5 à 600 royalistes restèrent emprisonnés au Château durant plusieurs mois, ce qui provoqua une certaine inquiétude parmi les monarchies européennes reconstituées. La seule République du moment gardait emprisonnés des royalistes, cela donna lieu à ce que l'on appelle "l'affaire de Neuchâtel". La médiation qui eut lieu à Paris en 1857 obtint finalement du roi de Prusse qu'il renonce à ses revendications. Cela permit, après les événements du 3 septembre 1856, de suspendre les autorités bourgeoises de la ville de Neuchâtel car une foule de citoyens trouvait étrange que la ville de Neuchâtel fut exclusivement administrée par une corporation de quelques centaines de bourgeois dont la très grande majorité disséminée dans toutes les parties du canton en imposait sa volonté. Suite à une assemblée populaire, une pétition fut adressée au Grand Conseil et l'Autorité législative décréta

Séance de lundi 3 juillet 2006

l'établissement de la municipalité le 29 septembre. Et le premier Conseil général siégea le 17 octobre 1856, il y a juste 150 ans!

Il est intéressant de lire le premier rapport du comité de gestion du Conseil général de 1857. Lors de ce premier exercice, toute la difficulté fut de négocier : "Les voies et moyens de reprendre les services publics de manière à rendre la transition aussi insensible que possible". Le Conseil de bourgeoisie ou ce qu'il en restait, car certains étaient emprisonnés, voulait bien faire la remise des services publics, mais la question des versement de fonds ne put être abordée de front. Et durant tout ce premier exercice le Conseil municipal essaya en vain d'obtenir des fonds, notamment ceux de la succession de David de Pury, sans compter que la Prusse continuait à faire valoir ses prétentions au maintien de la bourgeoisie. D'après cette lecture, nous pouvons voir que les révolutionnaires et contre-révolutionnaires gardaient des rapports que l'on peut qualifier de relativement cordiaux, malgré les événements qui secouèrent la jeune République. Le premier Conseil général de l'histoire de la Ville vécut donc les premiers mois de son existence avec ce que l'on peut qualifier d'énormes difficultés financières. Vouloir équilibrer un exercice de gestion et les comptes de notre collectivité n'a pas beaucoup changé. Pour les quelque 8'200 habitants que comptait la ville à l'époque, le budget représentait un montant d'environ 100'000 francs de l'époque.

Nous avons eu comme particularité, à Neuchâtel, d'avoir une longue expérience de civisme. Il y a si longtemps que nous n'avons eu d'autorité directe, c'est bien depuis 1372, à la mort de Louis de Neuchâtel. Nous avons appris depuis à nous gérer nous-mêmes. Voilà une explication à notre faculté d'adaptation à de nouveaux pouvoirs, de nouvelles habitudes. Si saluer l'avènement d'une République sans mort d'homme est une image symboliquement forte, nous avons également une tradition forte d'accueil et de tolérance. Pensez un peu comment des calvinistes purs et durs, dont certains encore royalistes, des républicains ouvriers et de braves et fiers bourgeois vivaient sous cette forme d'entente cordiale avec des anarchistes, comme Prud'hon, ce grand homme de Besançon, des Kropotkine, des Bakounine ou des James Guillaume. Comment, dans cette fin du 19^{me}, autant de chantres de la liberté fuyant la répression féroce de leur pays pour leurs idées et d'autres pour leurs actes, trouvèrent dans la région autant de lieux d'accueil, voire de sources d'inspiration dans le milieu ouvrier et industriel des montagnes. Quelle belle citation d'un libertaire : "Je ne deviens vraiment libre que par la liberté des autres".

Séance de lundi 3 juillet 2006

Au 20^{me} siècle, je retiendrai l'action d'un Neuchâtelois comme Denis de Rougemont. Le sens aigu de la critique et une fraîcheur certaine dans son ouvrage "L'avenir est notre affaire", ouvrage reliant la problématique de l'environnement et elle des régions, celle de l'Europe. Sans nier certains incohérences, quand la CIA finançait beaucoup d'artistes et d'intellectuels au travers du congrès pour la culture et la liberté, dont il était l'un des responsables, je préfère retenir l'homme d'action et d'idées dans une Europe exsangue de l'après-guerre. Neuchâtel possède un espèce de leadership naturel dans l'évolution de la société. Le droit de vote des étrangers en 1849, le premier canton à accorder le droit de vote aux femmes, en 1959, avec le canton de Vaud, le premier à accorder 5 semaines de vacances et le premier groupe politique écologiste de Suisse à siéger. Nous devons cependant rester attentifs car il y a encore et toujours des zones d'ombre. En tant que Neuchâtelois, je me ne satisferai jamais que les élus des Chambres fédérales comptent 30 % d'extrême droite parmi eux. Je n'accepterai jamais non plus que l'Etat de Neuchâtel soit capable de signer des contrats pour employer du personnel à 1'300 francs brut pour un plein temps. A une société à 1'000 francs par mois, je préfère opposer une société à 1'000 watts. Nous consommons actuellement deux à trois planètes terre en Suisse. Un objectif fondamental est d'arriver à garantir l'exploitation de nos ressources sans mettre en danger les générations futures. Si nous consommons actuellement l'équivalent de 6'000 watts par personne en moyenne, alors que la moyenne mondiale est à 1'000, nous ne pourrons jamais survivre sans des choix de société qui osent remettre en question nos habitudes. La démarche d'un vrai développement durable est plus que fondamentale. Les outils existent, mais la résistance au changement, malheureusement, prend du temps. Je souhaite que cette année nous avancions à l'idée d'établir une association de communes du littoral. Réfléchissons à l'idée d'un métro urbain avec les législatifs voisins. Osons valoriser, le long d'une ligne CFF des périmètres autour des gares existantes ou à développer avec une vraie politique d'appropriation foncière. Le but est ainsi de créer des quartiers durables. Voilà une réflexion où nous prenons en main des aspects énergétiques et de mobilité de manière très concrète.

Une deuxième priorité serait de valoriser les associations de quartier afin que les citoyens s'identifient mieux à leur collectivité. Enfin, que faire pour se mettre mieux à l'écoute du citoyen, de ceux qui en ont besoin, là où certaines réalités quotidiennes ne sentent plus la rose? Hugo Chavez, président du Venezuela, a une façon sympathique de voir la chose. Il répond en direct aux questions de téléspectateurs dans son émission "Allo président". Ce dernier a, par ailleurs, proposé, malgré son

Séance de lundi 3 juillet 2006

autoritarisme et les réserves que je peux avoir sur le personnage, l'idée d'un référendum révocatoire qu'il a réellement appliquée concernant sa propre présidence. Quel bel exemple de progrès. J'entends siffler d'ici les oreilles des conseillers communaux! De proposer une meilleure participation citoyenne en mettant en place des entités de quartier dans un ensemble de communes formant une véritable agglomération, voilà un défi démocratique, social, économique et environnemental que nous pouvons relever.

Le nouveau président offre alors au président sortant, le traditionnel cadeau des Autorités sous les applaudissements de l'assemblée.

2
06-108

Nomination de la Commission financière pour l'année administrative 2006-2007

Le président, **M. Nicolas de Pury**, déclare :

- Voici la liste des propositions des groupes :

6 socialistes (assesseur)	M. Richard Tiépo, M. Thomas Facchinetti Mme Patricia de Pury M. Philippe Loup M. Raymond Maridor M. Didier Rochat
3 popvertssol (rapporteur)	M. Sébastien Bourquin M. Blaise Horisberger M. François Konrad
2 radicaux (assesseur)	M. Blaise Péquignot Mme Fabienne Spichiger
2 libéraux (présidence)	M. Jean-Charles Authier, président Mme Amélie Blohm Gueissaz
2 UDC (vice-présidence)	M. Frédéric Guyot M. Steven Bill

Séance de lundi 3 juillet 2006

Il constate qu'il n'y a pas d'autres candidatures. Il prend acte, au nom de l'assemblée de l'élection tacite (art. 57/3 RG) de la Commission financière pour l'année administrative 2006-2007.

3
06-109

Nomination d'un représentant de la Ville au sein du Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal des Patinoires du Littoral, en remplacement de M. André Obrist, (lib), nommé au Comité de direction

M. Bernard Comtesse, au nom du groupe libéral, déclare :

- Nous proposons la candidature de M. **Jonas de Pury**.

Le président, **M. Nicolas de Pury**, constate qu'il n'y a pas d'autre candidature. Il prend acte, au nom de l'assemblée, de la nomination de **M. Jonas de Pury** au sein du Conseil intercommunal de Syndicat intercommunal des Patinoires du Littoral.

Séance de lundi 3 juillet 2006

4

06-005

**Rapport du Conseil communal au Conseil
général concernant une demande de crédit
relative à la rénovation de la surface de la
zone piétonne**

(Du 19 juin 2006)

Séance de lundi 3 juillet 2006

M. Jean-Charles Authier, porte-parole du groupe libéral, déclare :

- Les groupes radical et libéral ont un avis mitigé sur ce rapport. Nous n'allons pas nous opposer au fond qui demande, à l'évidence, un entretien de la zone piétonne qui en a bien besoin à certains endroits. Ce que l'on reprochera à ce rapport et, en général, plus à l'approche du Conseil communal, c'est un certain manque de vision sur l'avenir de la zone piétonne. On voit ici 2,5 millions de francs. Evidemment, il y aura toujours ceux qui diront que c'est beaucoup trop et que l'on peut faire moins, enlever ceci et cela. Pour moi c'est peu et c'est beaucoup. C'est surtout énorme si on ne sait pas mieux où on va car nous nous trouvons, maintenant, avec la zone piétonne, qui, à mon humble avis, et avec le rapport au lac de la ville, un des atouts majeurs que nous pouvons faire valoir par rapport à d'autres villes de même dimension et de même rayonnement. Nous avons deux atouts principaux à faire valoir : un rapport au lac pour lequel, jusqu'à aujourd'hui, nous n'avons pas réussi à trouver une solution qui recueille tous les suffrages aux Jeunes-Rives et ce n'est pas la moindre partie de notre rapport au lac et le deuxième c'est un centre historique qui est extraordinaire, pour lequel nous n'avons aucune vision ambitieuse. C'est vrai, dans la planification financière 2006-2009, on nous présentait quelques ouvertures qui semblaient intéressantes, remise en valeur de la zone piétonne, ouverture sur le lac comme jardin du centre-ville. On se mettait un peu à rêver et on pensait que nous faisons valoir nos arguments. Honnêtement, je pense qu'il faut vraiment choisir ces atouts et investir sur ces atouts-là. Cette zone piétonne en est un.

Que faisons-nous maintenant? On nous propose de payer 2,5 millions de francs pour poursuivre la vision de 1979. Je ne crois pas que cela suffise. Les groupes ne vont pas s'opposer au crédit qui nous est demandé car à l'évidence il y a un besoin de maintenir et d'empêcher que certaines parties de la rue du Seyon s'effondrent, s'affaissent ou deviennent impraticables, mais nous allons déposer un **postulat** demandant à ce que l'on développe une vision, un projet général pour le centre historique, son aménagement et accessoirement pour le rapport au lac afin que ce centre historique soit vraiment un atout. Si on se promène dans les autres villes qui ont un centre historique charmant et avec du cachet, on se rend bien compte qu'elles font un effort particulier pour le mettre en valeur. Et les autres villes qui ont la chance d'avoir un rapport au lac ou à une rivière savent aussi particulièrement bien les mettre en valeur. Nous sommes aussi dans un contexte où nous devons faire valoir nos atouts. Nous sommes aussi dans un contexte où nous nous posons beaucoup de questions entre le rapport avec le

Séance de lundi 3 juillet 2006

développement de la Maladière, dans lequel sont mis des moyens pharamineux, on s'en rend bien compte, même si ce n'est pas nous qui les mettons directement de notre poche, mais on se trouve, d'un côté, avec un centre extrêmement dynamique, avec des moyens extraordinaires, une rapidité de réalisation phénoménale et, ici dans la zone piétonne, qui est un élément central et stratégique de notre ville, avec aucune vue d'ensemble, aucun projet qui nous amène vers le futur.

Ce rapport, personnellement, je ne le voterai pas. Je ne m'y opposerai pas non plus. En revanche, nous déposerons ce postulat pour ouvrir une réflexion de fond sur l'avenir du centre historique de Neuchâtel et sa place dans l'avenir de la ville.

Mme Anne-Frédérique Grandchamp, porte-parole du groupe udc, déclare :

- La zone piétonne a 30 ans, l'âge d'une génération. Le groupe udc prend acte dudit rapport. Il est fort agréable de se balader dans le centre-ville, sans avoir besoin de faire attention aux véhicules. De changer les dalles n'est pas un mal puisque, lors de pluies, elles sont très glissantes, donc très dangereuses. On parle de Saint-Gall qui a un centre urbain à ciel ouvert dans une surface de 4'500 mètres carrés et recouvert de moquettes, de peinture rouge, recouvrant bancs, tables, sofas, trottoirs, fontaines et places de parc. C'est sans doute très beau, mais est-ce que les gens respectent cela vu certaines sorties de discothèques bien arrosées, les travaux ne seront pas respectés bien longtemps. Nous espérons qu'il ne faudra pas s'y prendre en plusieurs fois pour rendre le centre-ville agréable pour tout le monde puisque aucun programme d'entretien général n'a été entrepris depuis sa création.

Cela nous amène à nous poser une question. Vu que la situation financière de la Ville est mauvaise depuis huit ans, selon les rapports du Conseil communal, qu'a-t-il fait durant les autres 22 années avec l'argent de la Ville? Vu les premières projections des comptes au 30 avril 2006, dégageant environ 1,8 million de francs, le groupe udc estime important que cet argent soit dévolu à la réfection de la zone piétonne. Il subsiste néanmoins quelques préoccupations :

- L'accès aux différents commerces par la clientèle et les camions de ravitaillement;
- Quelles mesures sont prises pour faciliter l'activité des commerçants ambulants et du marché?

Séance de lundi 3 juillet 2006

- A propos de la fête des vendanges et son cortège de déprédations;
- Qu'a prévu le Conseil communal pour mettre le ruau à l'abri des actes de déprédation dont il est très souvent la cible?

Mme Anne Dominique Reinhard, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Le groupe socialiste acceptera l'arrêté concernant cette rénovation. Toutefois quelques questions se sont posées portant sur:

- Le taux d'amortissement de 5% qui suppose une rénovation chaque 20 ans est-il adéquat? On peut se le demander quand on voit que des travaux doivent être entrepris à la rue du Seyon après 12 ans seulement?
- Le devenir des pierres d'Hauterive qui seront enlevées lors des travaux?
- Les enrobés bitumineux de 3 cm, 3.5, 7 et 10 cm pourquoi ces différences?
- Les luminaires, sujets d'une intense discussion au sein du groupe.

En effet, dans le rapport qui nous est soumis ce soir, il est écrit que des réflexions seront poursuivies notamment sur l'éclairage de quelques monuments et sites. Nous aimerions savoir si quelque chose a déjà été entrepris ? Par exemple a-t-on pensé à la place derrière le collège Numa-Droz? Il est question d'améliorer ou de revoir l'éclairage de la zone piétonne. A-t-on envisagé de charger une personne de veiller à ce que dès la conception du projet tous les services techniques soient intégrés ? Existe-t-il un plan lumière?

Actuellement, nous sommes en présence d'une cohabitation entre la réalisation de ce qui avait été décidé dans les rapport sur le plan stratégique des Services industriels, à savoir que les luminaires ne seraient pas systématiquement remplacés, mais équipés de nouvelles sources lumineuses et efficaces, et les réflexions en cours du Conseil communal sur l'éclairage de la zone piétonne notamment. Les travaux des SI ont commencé. N'est-il pas déjà trop tard pour certaines routes ou doit-on envisager que lorsque le conseil communal aura terminé ses réflexions et les mettra en pratique, il faudra rouvrir la chaussée qui vient d'être refermée? Et qui prendra en charge le montant des divers luminaires installés à ce moment? Le rapport soumis à notre examen ne les mentionne pas.

Séance de lundi 3 juillet 2006

Le groupe socialiste soulève l'importance d'un concept d'éclairage urbain pour valoriser le patrimoine bâti et les espaces publics. La lumière est la signature d'une ville. Originale et rationnelle, elle est un engagement pour l'avenir. Grâce à l'apparition des concepteurs lumière ou des urbanistes lumière elle fait partie intégrante du projet urbain et éclairer mieux ne veut pas dire consommer plus. Cela a été démontré. Dans 5 ans Neuchâtel fête ses 1000 ans. Reprenons à cette occasion l'esprit de pionnier presque de visionnaire qui avait soufflé sur la création de la zone piétonne pour redonner aux bâtiments de notre ville leur dimension poétique et esthétique et permettre aux flâneurs de s'imprégner du charme des quartiers du centre historique. En août 2002, le succès rencontré par le festival «poétiser la cité» doit nous encourager à mettre en place de façon permanente la mise en valeur parla lumière de notre environnement afin de pouvoir dire: C'est beau une ville la nuit!

Mme Doris Angst, porte-parole du groupe popvertssol, déclare :

- Nous pourrions presque répéter ce que vient de dire le porte-parole des groupes libéral et radical dont nous partageons une partie de l'avis, surtout en ce qui concerne le manque de vision pour embellir le centre-ville et notamment son rapport au lac. Faut-il rappeler que notre groupe demande, depuis au moins dix ans, que le rapport de la ville au lac soit amélioré. A l'époque c'était par une proposition de redimensionnement de l'Avenue du Premier-Mars et, si mes souvenirs sont bons, nous n'avons pas été écoutés par la majorité de droite de l'époque. Nous sommes donc heureux d'apprendre que, maintenant deux groupes désirent améliorer ce rapport au lac.

Nous comprenons la décision du Conseil communal : en temps de disette, due en grande partie à la baisse de la fiscalité voulue par la droite, le Conseil communal se décide de remédier uniquement au strict nécessaire. Nous saluons d'ailleurs la coordination entre les travaux qui sont effectués en zone piétonne et nous pensons que c'est une bonne occasion d'améliorer et de faire certains aménagements. Cependant nous avons quelques questions :

- Est-il vraiment nécessaire de remplacer les 500 mètres carrés de dalles?
- N'est-il pas possible de les boucharder toutes, ce qui semble nettement moins cher selon le tableau de la page 12 du rapport?
- Pourquoi le bouchardage de dalle coûte-t-il une fois 70 francs le mètre carré et une autre fois 150 francs?

Séance de lundi 3 juillet 2006

- Les pavés sont-ils prévus uniquement dans la rénovation de rigoles et bondes existantes ou de nouveaux aménagements de pavés sont-ils prévus?
- Le cas échéant où ces pavés seront-ils posés?
- Nous nous demandons également pourquoi la partie du Faubourg de l'hôpital est incluse dans le projet puisqu'elle est hors de la zone piétonne? Cela risque-t-il de changer dans un proche avenir?
- Pour terminer, nous aimerions revenir aux 150 corbeilles à papiers prévues. Cela correspond-il au nombre actuel ou y a-t-il une augmentation de leur nombre? Nous sommes aussi étonnés par le prix de ces corbeilles, 750 francs la pièce. Des recherches faites sur Internet nous ont montré que ce sont les prix pour ce genre d'objets. Nous nous demandons si les commerçants et notamment le Mac Donald a été approché pour qu'ils paient une partie de ces corbeilles puisqu'ils sont à l'origine du supplément de déchets?
- Nous voudrions aussi savoir si les commerces concernés ont organisé la collecte séparée des bouteilles pet pour éviter de remplir les corbeilles à papier?
- Une stratégie de gestion des déchets de vaisselle mono-usage et d'emballages de boissons a-t-elle été développée pour le centre-ville avec les commerces concernés, sources de déchets ou le Conseil communal envisage-t-il de développer avec ces commerçants un tel projet?
- Nous aimerions encore savoir si c'est tout le centre-ville qui est concerné quand vous parlez de remise en place de surfaces bitumées. Est-ce uniquement celles défectueuses car, par exemple, au Faubourg de l'hôpital il y a une surface en bon état, une autre ne l'est pas?

M. Pascal Sandoz, Directeur des travaux publics, déclare :

- J'aimerais tout d'abord vous remercier de la manière dont vous abordez ce rapport consacré à la rénovation de la surface de la zone piétonne et pas de la zone piétonne en tant que telle. Votre approche dénote, une fois de plus que le centre-ville est bien le cœur de la cité, quoi qu'il puisse arriver aux abords ou au-delà des frontières communales. Rappelez-vous lorsque le conseiller communal Claude Frey, à l'époque Directeur de l'urbanisme, lançait, avec le Conseil communal, la création de la zone piétonne; au PMU, personne n'aurait misé sur ce cheval. C'était la fin de Neuchâtel, la mort du commerce, un coup porté à la vie même de la cité. Aujourd'hui que constate-t-on?

Séance de lundi 3 juillet 2006

La zone piétonne est fort appréciée des habitants et des visiteurs. Les commerçants s'y sentent bien, ils en redemandent même, si nous nous référons aux positions du CID qui regrette, par exemple, que le city manager fasse l'objet d'un certain retard puisque le projet de plan de stationnement III est parti en commission avec le dossier du city manager. Vous comprendrez que le Conseil communal, avec le peu de liberté de manœuvre qu'il lui reste, essentiellement pour des raisons financières, ait néanmoins décidé d'agir. Il ne propose aujourd'hui, et c'est important dans le prolongement des travaux des SI, de refaire la surface de la zone piétonne. Après 15 ans de bons et loyaux services, notre zone piétonne mérite un lifting. Il n'est pas question de la laisser dans cet état plus longtemps. De plus, c'est le meilleur moment pour procéder aux travaux car, plutôt que de gêner deux fois l'activité dans le centre, nous le ferons une seule fois puisque ce sera fait dans le prolongement de la planification des travaux des SI. A ce sujet, j'ai le plaisir de vous informer que les réactions des commerçants sont plutôt positives sur la manière dont le chantier est géré, notamment la politique d'information qui a lieu.

Oui, le Conseil communal ne vous propose pas de refaire la zone piétonne, mais seulement sa surface. Vous êtes quelque peu frustrés, mais sachez que le Conseil communal l'est aussi. Nous avons trois possibilités. La première était de laisser la zone telle quelle, dans un rapiéçage aux formes et aux teintes diverses, avec des pièges à piétons, constitués de dalles glissantes, juste ce qu'il faut pour tomber par temps humide et suffisamment biscornue pour y trébucher par temps sec. Pire, laisser des zones soumises à forte pression des camions des livreurs et des bus des TN se déformer, notamment leur perméabilité, au moment où nous remettons à neuf le sous-sol, signifiait des coûts d'entretien à terme encore supérieurs. La deuxième solution était de dire que nous repensions tout, que nous innovions, que nous allions créer une nouvelle zone piétonne. Pari intéressant, mais aussi risqué lorsque l'on sait, étude à l'appui, que la zone piétonne et son architecture satisfont les citoyens. Pari risqué aussi car cela prend du temps et cela coûte de l'argent. Finalement, la troisième solution, celle que le Conseil communal vous propose, est certes pragmatique, mais oh combien efficiente : refaire le surfacage, sauvegarder l'essentiel, redonner un lustre à la zone piétonne, faire de ce centre commercial à ciel ouvert un lieu de rendez-vous accueillant; c'est aussi tenir compte des moyens financiers de la Ville.

Mais, comme celles et ceux qui déposent aujourd'hui un postulat, qui pensent que nous manquons d'originalité, de vision, nous ne nous

Séance de lundi 3 juillet 2006

arrêterons pas en si bon chemin puisque le Conseil communal a chargé sa représentante, Directrice de l'urbanisme, de poursuivre les études. Nous vous le disons d'ailleurs dans notre rapport, en page 4, deux plans sont sur le pupitre des spécialistes, le plan directeur sectoriel "Le lac et ses rives" et le plan dit "Couloir Philippe Godet – Nid-du-Crô". Là nous trouvons la notion d'accès au lac qui est chère aux déposants du postulat et à d'autres.

Dans la foulée, une étude est aussi lancée sur la notion de mobilier urbain et bien entendu d'éclairage urbain. Nous vous avons donc entendu, Mme Reinhard. Il se trouve toutefois que nous sommes dans une situation légèrement ambiguë. Le plan lumière, que votre Autorité a traité le 3 avril 2000, a subi un sort négatif. Le Conseil général a rejeté ce plan. L'arrêté portait sur un crédit de 200'000 francs pour la réalisation de la mise en lumière de l'espace public et des bâtiments de la rue de l'Hôpital, première étape du plan. Dans la foulée, un postulat avait été déposé et accepté le 12 novembre 2001. Aujourd'hui, le Conseil communal travaille sur le plan lumière et vous fera une proposition qui permettra d'intégrer vraisemblablement une partie de vos souhaits et aussi une réalisation par étape.

Quant à l'éclairage au sol, qui est mentionné dans le rapport, il est contradictoire avec les principes de protection de la pollution lumineuse, une nouvelle notion. Par ailleurs, au centre-ville, ce n'est pas une très grande affaire que de brancher un certain nombre de moyens d'éclairage puisqu'il y a un nombre de connexions bien suffisant. Nous vous demandons donc, aujourd'hui, de ne pas laisser la zone piétonne à l'abandon, mais bien d'en permettre son amélioration, même si nous n'avons pas les moyens de faire preuve de beaucoup d'originalité pour le moment. Les grands chambardements, s'il devait y en avoir, comme objet de rapport à venir, n'ont rien à voir avec le travail dont il est question aujourd'hui.

Seule une partie des dalles est changée. Il s'agit des secteurs où elles sont cassées ou trop usées. Elles ont d'ailleurs été partiellement retirées ou celles qui ont déjà subi plusieurs opérations de bouchardage ne peuvent plus en recevoir. Précisons encore que des éléments complémentaires en dalles seront également réalisés, ruelle Dublé, par exemple. On notera que nous prévoyons du bouchardage en quantité assez importante et vous trouvez les chiffres en page 12. Quant au coût du mètre carré, il est à 140 francs, c'est-à-dire 72'800 francs divisés par 520 mètres carrés. Vous avez certainement fait une erreur de lecture puisque, une fois vous comparez des mètres carrés à des mètres

Séance de lundi 3 juillet 2006

linéaires. Cela vous donne l'impression que le prix n'est pas le même, mais il est exactement identique.

Les Services industriels vont effectuer dans le secteur du Faubourg de l'Hôpital un certain nombre de travaux. Il s'agit pour nous d'améliorer l'accès des personnes à mobilité réduite sur les accès latéraux sous les arcades et aux bâtiments administratifs, côté sud de la rue. Il importe, à notre sens, de donner un certain caractère à cette rue, qui est le chemin direct du centre-ville au théâtre. On parle là d'une réfection à l'an 2011, ce n'est pas pour demain.

Les amortissements nous sont imposés par le Service des communes et si nous faisons nos calculs, l'amortissement sur 20 ans alors que nous prévoyons de refaire la rue du Seyon sur 12 ne paraît pas cohérent. Je rappellerai simplement que, pour la rue du Seyon, à l'époque, vous n'aviez pas encore les bus des TN qui traversaient la rue. Cela a donc accéléré le phénomène de dégradation de cette artère au vu du trafic qui s'y déroule.

Oui, il existe des modèles meilleur marché de corbeilles. Mais nous devons faire face à un choix qui puisse durer, c'est-à-dire qui puisse résister aux actes de vandalisme, hélas de plus en plus fréquents, qui peuvent aller jusqu'à bouter le feu aux corbeilles. Vous pouvez donc oublier tous les modèles en plastique, car ils fondent. C'est la raison pour laquelle nous choisissons des modèles qui peuvent paraître chers, mais ils vont durer et le bon marché, dans ce domaine, est toujours trop cher. Ce qui me paraît important, c'est de constater que nos corbeilles actuelles de 35 litres sont beaucoup trop petites, compte tenu des modifications des habitudes de vie des habitants et des touristes, qui flânent en ville, qui consomment en ville, qui se nourrissent, et qui ont des déchets plus importants dont il s'agit de se débarrasser. C'est la raison pour laquelle nous passons de 35 à 110 litres par poubelle. La collaboration avec les commerçants est également importante. Nous y travaillons, avec des hauts et des bas. Les hauts c'est le fait, par exemple, que Mc Donald ait accepté, sur un périmètre d'une cinquantaine de mètres, de ramasser les déchets que les consommateurs laissent dans la rue.

Le côté moins encourageant, c'est la contribution éventuelle des privés au financement des corbeilles. Dans la règle, les commerçants contactés n'entrent pas en matière, même avec une publicité sur les corbeilles, ce qui a priori, ne paraît pas forcément être une bonne solution si nous voulons conserver une zone piétonne avec un certain esthétisme.

Séance de lundi 3 juillet 2006

Nous devons veiller à ce que les consommateurs, lorsqu'ils sortent du magasin, ne se débarrassent pas de leurs déchets et les mettent directement dans les poubelles. Pour cela il y a une sensibilisation à faire auprès des magasins, mais aussi, et peut-être surtout, si le canton de Neuchâtel introduit la taxe au sac, une pression énorme qui va s'exercer sur les producteurs d'emballages. Les consommateurs ne voudront plus de produits emballés, dont ils auront à financer le recyclage. Je vous donne un exemple simple : aujourd'hui, vous ne trouvez plus une pâte dentifrice emballée alors qu'à l'époque, elles l'étaient toutes.

Oui, effectivement, des rangées simples, doubles, voire davantage de pavés seront changées puisque à ces endroits, il y aura aussi des travaux des SI. Il s'agira donc de remettre les pavés. Je ne peux pas vous dire exactement où, je n'ai pas ce détail à disposition ce soir. Il en va de même pour les enrobés bitumineux. Il est clair que nous n'allons pas refaire des surfaces qui sont en ordre. Cela n'aurait pas de sens et nous allons nous concentrer sur l'essentiel et sur des secteurs qui sont illustrés dans le rapport où l'on parle de plage de surface ou d'usure générale de surface.

Mme Doris Angst ajoute :

- Vous n'avez pas vraiment répondu à la question de savoir si la Ville prendra contact avec les commerçants pour élaborer un plan de gestion des déchets car je pense même que s'il y a l'introduction de la taxe au sac, cela ne va pas influencer les commerces qui offrent de la vaisselle à sens unique d'autant plus qu'on peut s'en débarrasser dans des poubelles sur la voie publique. Cela ne coûte qu'à la collectivité. Je pense que ce serait vraiment important de prendre langue avec les commerçants et voir ce que l'on peut faire. Ils ont peut-être aussi des idées. Il suffit de discuter.

M. Pascal Sandoz, Directeur des travaux publics, répond :

- La réponse est positive, mais dans la mesure de nos moyens et bien entendu dans la mesure de la volonté des commerçants. Ce sont des entreprises libres. Cela dit nous parlons avec eux, nous avons des projets. Je vous ai cité Mc Donald et les commerçants sont vigilants sur la propreté de la zone piétonne, sur la façon dont se développe l'activité commerciale dans la zone piétonne et c'est bien leur préoccupation essentielle, c'est que nous puissions trouver un bon terrain d'entente et

Séance de lundi 3 juillet 2006

que le zone piétonne soit attrayante et qu'elle le devienne encore davantage. C'est à la fois dans l'intérêt des autorités politiques de mettre à disposition une zone piétonne adéquate et c'est aussi dans l'intérêt des commerçants eux-mêmes de pouvoir gérer au mieux la production de déchets qu'ils génèrent eux-mêmes.

Le président, **M. Nicolas de Pury**, constate que la parole n'est plus demandée. Il soumet l'arrêté au vote du Conseil général qui **l'adopte par 27 voix sans opposition.**

Séance de lundi 3 juillet 2006

Discussion en second débat. Les articles premier à 3 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 27 voix contre 0

Arrêté
concernant la rénovation de la
surface de la zone piétonne
(Du 3 juillet 2006)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier.- Un crédit de 2,5 millions de francs est accordé au Conseil communal pour le programme de rénovation de la surface de la zone piétonne.

Art. 2.- Cet investissement fera l'objet d'un amortissement calculé à un taux de 5 %. Il sera pris en charge par la Section des travaux publics.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 3 juillet 2006

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

Nicolas De Pury

Le secrétaire,

Blaise Péquignot

5
06-502

**Postulat des groupes libéral et radical
concernant la mise en valeur de la zone
piétonne**

Voici le texte du postulat : **«Le Conseil Communal est prié d'étudier les voies et les moyens de développer et de renforcer la zone piétonne de Neuchâtel dans son rôle de centre d'activités commerciales, touristiques et culturelles.»**

Ce postulat est assorti du **développement écrit** suivant : La ville de Neuchâtel bénéficie de par son rapport au lac et par son centre historique de deux atouts remarquables qui devraient lui permettre de se faire valoir de façon unique par rapport à d'autres cités de taille et d'importance comparables. Ces atouts peuvent et doivent offrir à Neuchâtel un attrait extraordinaire, que ce soit du point de vue du tourisme, des loisirs, du commerce, ou de la qualité de vie en général. Seulement voilà. Après l'incapacité du Conseil communal de présenter un projet satisfaisant de remise en état des Jeunes-Rives, qui devrait former une plate-forme incomparable sur le lac, il semble que la mise en valeur de la zone piétonne (qui couvre une grande partie de centre historique) soit sur le point faire long feu elle aussi. Nous ne voyons pas de vision, d'idée directrice, qui permette de penser que cette zone de la Ville va profiter d'un nouvel essor. Les projets présentés se réclament encore des idées de 1979, qui autant remarquables qu'elles aient été à l'époque, ne sauraient suffire à répondre aux attentes de la population et

Séance de lundi 3 juillet 2006

des visiteurs de Neuchâtel pour les 20 à 30 prochaines années. Dans un contexte où les centres périphériques se développent avec des moyens financiers et avec une vitesse impressionnants, où des villes voisines prennent des mesures spectaculaires pour renforcer l'attrait de leur centre historique, il s'impose de trouver très rapidement des réponses aux défis qui se posent au développement du centre-ville.

Le président, **M. Nicolas de Pury** prend acte du dépôt et du développement écrit de ce postulat. Il informe l'assemblée qu'il sera porté à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Séance de lundi 3 juillet 2006

6
06-013

**Rapport du Conseil communal au Conseil
général concernant une demande de crédit
complémentaire pour la réalisation du
stade de football à Pierre-à-Bot et une
demande de crédit pour la réalisation de la
première étape du plan directeur sectoriel
de Pierre-à-Bot**

(Du 29 mai 2006)

Séance de lundi 3 juillet 2006

M. José Caperos, rapporteur de la Commission financière, déclare :

- Le 22 juin 2006, la Commission financière a débattu du rapport. Elle devait se prononcer sur ce rapport à cause d'un dépassement de 18,6 % par rapport au devis initial prévu pour la construction du stade de football à Pierre-à-Bot. Par soucis de transparence, le Conseil communal avait déjà informé la Commission de ce surcoût le 1^{er} juin 2006. Celui-là est lié à la présence d'un rocher de forme émergente importante au centre du terrain de football et aux mauvaises conditions météorologiques durant l'automne et l'hiver dernier. Pour palier à ce problème imprévisible, le Conseil communal a évalué différentes options. Le rapport nous les étale ainsi que les arguments et les choix qui ont conduit le Conseil communal à nous proposer les deux projets d'arrêtés.

Le Conseil communal tenait surtout à respecter l'enveloppe financière globale fixée à la planification financière et diminuer les coûts par rapport au projet initial. Il avait également informé la Commission des sports et les clubs FC Serrières et l'ASI Audax de l'avancement des travaux. Lors de la discussion la Commission a posé parmi d'autres les questions suivantes:

- Connaît-on la cause pour laquelle la forme du rocher n'a pas été pressentie?
- Les sondages géologiques effectués étaient-ils suffisantes?
- Pourquoi la présence important de rocher lors du terrassement de la partie nord n'a pas induit la réalisation des sondages géologiques supplémentaires avant d'effectuer le terrassement du coté sud?
- Les sondages étaient-ils réalisés selon les règles de l'art?
- Peut-on mandater un expert afin de savoir s'il a eu négligence de la part de l'entreprise de géotechnique?
- En réduisant certains coûts par rapport au projet initial, risque-t-on de diminuer la qualité de l'ouvrage et induire par la suite un surcoût dans l'entretien ?
- Est-il nécessaire d'arboriser le secteur ouest?
- Quelles conséquences pour le bon fonctionnement de la STEP le report des investissements prévus dans cette dernière?
- Pourquoi les travaux ont-ils continués avant de demander l'allongement de crédit au Conseil général?
- Peut-on valoriser les débris du rocher émergent?

Si certains membres de la Commission ont critiqué la manière de traiter ce dossier par le Conseil communal, d'autres ont trouvé le Conseil

Séance de lundi 3 juillet 2006

communal convaincant et courageux dans la recherche des solutions aux problèmes rencontrés. Après avoir répondu aux questions et donné les explications qui ont mené le Conseil communal à nous demander le crédit sur lequel nous allons tantôt nous prononcer, la Commission a accepté les deux projets d'arrêtés par 8 voix et 2 oppositions.

M. Blaise Péquignot, porte-parole des groupes radical et libéral, déclare:

- Voilà le genre de rapport qui nous contrarie. Savons-nous vraiment d'autre choix que d'accepter le crédit complémentaire qui nous est demandé ce soir? Nous tenons cependant à souligner la transparence dont fait preuve le Conseil communal dans cette affaire, transparence qui n'est pas aussi limpide dans d'autres chantiers. Avant de donner notre aval, fut-ce du bout des lèvres, nous souhaiterions avoir quelques éclaircissements sur des points particuliers.

Tout d'abord, comment se fait-il que les analyses et les sondages géotechniques n'aient pas décelé la présence de cette masse de roche compacte et émergente ? Y a-t-il eu négligence ou s'agit-il vraiment d'un mauvais coup du sort? En page trois du rapport, on peut lire que « lors de la première phase de terrassement sur la partie nord, il a été observé la présence importante de rochers ». Ce premier constat ne devait-il pas alerter les responsables du chantier afin que des mesures soient prises dès ce moment-là déjà plutôt que de se laisser surprendre : nous pensons, par exemple, à un ou deux sondages supplémentaires?

Force est de constater que le rapport ne nous renseigne pas sur la nature des interventions nécessitées par cette roche émergente, interventions qui se chiffrent tout de même à 900'000 francs. Qu'est-ce qui induit exactement une telle dépense? On peut tout de même relever que pour le même prix, un entrepreneur est à même de construire deux villas familiales de bon standing alors que là il s'agit "simplement" d'évacuer de la roche! N'y a-t-il vraiment pas d'autres solutions moins onéreuses?

Un élément qui nous semble manquer dans ce rapport et qui aurait peut-être tempéré quelque peu nos inquiétudes est celui de savoir, en définitive, quel est le surplus de mètres cubes de roche à évacuer et quel est le coût de l'évacuation supplémentaire en variation de la quantité et du prix initialement prévu? S'agissant des aménagements spécifiques liés au plan directeurs sectoriel de Pierre-à-Bot, nous nous sommes posés la question de savoir s'il était judicieux d'engager 70'900 francs

Séance de lundi 3 juillet 2006

pour l'arborisation et l'aménagement paysager du secteur ouest, sachant que des travaux seront ultérieurement entrepris pour réaliser le reste des aménagements fixés par le plan directeur sectoriel? Ne serait-il pas plus raisonnable, et donc plus économe, d'effectuer ces travaux d'arborisation et d'aménagement paysager globalement, une fois l'ensemble de ce plan réalisé? Si les réponses données par le Conseil communal nous satisfont, nous pourrions alors approuver les deux arrêtés, mais, comme rappelé tout à l'heure, du bout des lèvres.

M. Steven Bill, porte-parole du groupe udc, déclare :

- D'emblée nous tenons tout d'abord à exprimer notre mauvaise humeur devant un tel rapport. Cette mauvaise humeur n'est pas dirigée uniquement contre le Conseil communal, dont nous tenons à saluer la volonté de transparence. Certes, nous n'avons pas la prétention d'être experts en géologie ou en forage, mais comment une surprise à un million de francs est-elle possible, avec les moyens technologiques dont nous disposons. N'y a-t-il pas eu négligence de la part de la société qui a effectué les sondages en tranchée? A-t-on la certitude que cette entreprise a travaillé dans les règles de l'art? Pourrait-t-on imaginer une procédure judiciaire, si négligence il y avait eu? En outre, existe-t-il une carte géologique pour la ville de Neuchâtel, plus particulièrement pour la route de Pierre-à-Bot? Si oui, quel est le délai pour obtenir une telle carte depuis le dépôt de la demande? Quel est le coût pour recevoir la copie de cette carte ? Et avec cette carte, le géomètre est-il renseigné sur la composition du terrain et sait-il où il peut forer pour construire quelque chose dans la roche? Nous remercions le Conseil communal de nous éclairer sur ces points.

Malgré tout, notre position se veut pragmatique. En effet, le projet ayant déjà pris du retard, et sachant que le refus de ce crédit entraînerait l'arrêt du chantier, nous accepterons ces arrêtés, ceci d'autant plus que les clubs de football de la région ont un besoin urgent de structures afin de pouvoir faire leur sport. Nous sommes d'autant plus enclins à accepter cette rallonge que nous avons la certitude, à la lecture du rapport ainsi qu'en fonction des précisions données par le Conseil communal en Commission financière, que toutes les possibilités, afin de ne pas dépasser le budget initial, ont été étudiées et que des mesures ont été prises afin de réduire autant que faire se peut le montant total de la facture. Un seul doute subsiste. Dans le rapport il est notamment précisé que le retard est dû en partie à la météo. Or, selon nos informations, le permis de construire a été délivré 5 mois plus tard que prévu. Quelles sont les raisons de ce retard dans la procédure? Et si retard il y a eu, ce

Séance de lundi 3 juillet 2006

dernier a-t-il eu des conséquences sur les coûts du projet? Nous tenons également à donner un message clair au Conseil communal. Certes l'arrivée des vacances et des beaux jours nous pousse peut-être à avoir un oeil moins critique et à être plus consensuels. Toutefois, force est de constater que ce dossier n'est pas le premier qui nécessite un crédit supplémentaire. Ces derniers mois, nous avons été trop souvent à notre goût, confrontés à des imprévus où à des événements exceptionnels nécessitant un crédit express, quand ce n'était pas un projet bis dont la présentation lors de la demande de crédit initiale avait été « oubliée ». Ces événements à répétition laissent à penser que le Conseil communal n'est pas maître de ses dossiers et il est très désagréable pour nous de devoir travailler en étant mis devant le fait accompli aussi régulièrement. Nous demandons donc au Conseil communal de reprendre les choses en main afin que les imprévus restent des événements exceptionnels, sans quoi, vacances ou pas, nous serons à coup sûr moins enclins à accepter ces futures demandes de crédit.

Mme Laurence Gauchat, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Le groupe socialiste a pris connaissance de ce rapport relatif à un crédit complémentaire pour la réalisation du nouveau stade de Pierre à Bot. Nous déplorons cette situation et l'imprévoyance qui y a conduit. Néanmoins, que faire d'autre que d'accepter ce rapport et les arrêtés qui l'accompagnent? Nous sommes en quelque sorte placés devant le fait accompli. Il est en effet impossible d'imaginer arrêter ou déplacer le projet dans la mesure où une grande partie du crédit a déjà été engagé. Le groupe socialiste se résoudra donc à voter sans enthousiasme le présent rapport après avoir reçu des réponses aux questions suivantes:

- Le rapport élude un élément important. Pourquoi n'a-t-on pas effectué des sondages au centre du terrain, soit à l'endroit où la roche pose actuellement le plus de problèmes?
- Eu égard à ce manquement, n'est-il pas possible que l'assurance responsabilité civile de l'entreprise couvre les surcoûts de ce qu'il convient d'appeler une erreur professionnelle?
- Le Conseil communal a-t-il exploré des pistes dans ce sens?
- Nous sommes soucieux également des nuisances occasionnées pour les riverains avec ces 5 mois de travaux supplémentaires. La population de cette zone a-t-elle été dûment informée de ce qui se passe?

D'autre part, concernant l'économie de 100'000 francs faite sur des éléments du projet, notre groupe est unanime à penser que ce n'est pas

Séance de lundi 3 juillet 2006

aux clubs à payer les erreurs de la Ville. Nous avons une responsabilité vis-à-vis des clubs dépossédés de leur stade à Serrières. Nous avons pris des engagements qu'il convient de respecter. Le politique met ici sa crédibilité en jeu. Mettre des sièges, du carrelage, des casiers dans les vestiaires n'est pas un luxe. Y renoncer relèverait de la mesquinerie, ce d'autant plus qu'en terme d'entretien on ne ferait pas d'économie, bien au contraire. Compte tenu de ce que je viens de dire, le groupe socialiste soutient l'idée qu'au montant de 1'100'000 francs relatif à la plus-value et au terrassement, il ne faut pas retrancher 100'000 francs de simplification du projet. Nous déposons donc un **amendement** à l'article 1er de l'arrêté du projet I, dont voici le texte : "**un crédit complémentaire de 1'100'000 francs est accordé**", le reste ne subissant pas de modification.

Une dernière question est venue lors de nos débats:

- Pour compenser en quelque sorte les inconvénients qu'il subit, le FC Serrières, équipe de 1ère ligue, pourra-t-elle jouer à la Maladière en 2007?
- La Ville va-t-elle faire un geste dans ce sens-là?

M. François Konrad, porte-parole du groupe popvertssol, déclare :

- C'est avec beaucoup d'étonnement que les membres de notre groupe ont pris connaissance de la demande de rallonge au crédit déjà voté en vue de la réalisation d'un nouveau stade à Pierre-à-Bot. Cette situation nous amène à poser un certain nombre de questions et à faire plusieurs remarques.

- Le plan des sondages fourni à la commission financière indique qu'aucun sondage n'a été effectué sur une grande partie de la zone des travaux, mais seulement en périphérie, pourquoi?
- Pourquoi le constat d'une présence importante de roche lors de la première phase des travaux, il y a une année, n'a pas occasionné quelques sondages supplémentaires de vérification sur l'ensemble de la zone? Cela aurait peut-être permis de considérer plus avant l'option d'un rehaussement du niveau final.
- Dans le crédit initial, les travaux de terrassement sont évalués à 790'000 francs. Le crédit supplémentaire représente un supplément de près de 140%! Cela nous paraît difficilement acceptable.

Séance de lundi 3 juillet 2006

- Nous avons l'impression que l'étude géologique a été totalement négligée et que la responsabilité civile du mandant et ou du mandataire est engagée.

Compte tenu de ce qui précède, nous pensons qu'un avis d'un expert neutre devrait nous être communiqué avant de prendre une décision sur le crédit demandé. Nous avons également l'impression d'être mis devant le fait accompli, du fait de la poursuite des travaux sans attendre l'aval du Conseil général.

- Que se passerait-il si le Conseil général refusait ce crédit complémentaire? Avons-nous encore le choix?
- Qu'advient-il des 9300m³ de roche extraite et concassée sur place?
- Est-elle vendue et à quel prix?
- Pourquoi ce montant n'apparaît pas dans le bilan financier?
- Dans le rapport 04-015 et la demande de crédit y relative, il y a déjà 610'000 francs prévus pour les aménagements extérieurs. A quoi servent-ils s'il faut encore 600'000 francs pour ce même poste?
- Faut-il vraiment près de 200'000 francs de béton pour un chemin piéton?

Le groupe a vraiment l'impression que le Conseil général et les contribuables ont été peu pris en considération dans ce dossier. Les votes se répartiront donc entre refus, abstention et acceptation résignée.

M. Pascal Sandoz, Directeur des travaux publics, déclare :

- J'aimerais vous remercier de vos prises de position et notamment du travail de la Commission financière. Evidemment, nous sommes aussi irrité de la situation, contrarié aussi.

Le 18 octobre 2004, vous avez accepté un crédit de 5'380'000 francs, dont à déduire 700'000 francs de subvention cantonale, pour le déplacement du terrain de Serrières à Pierre-à-Bot. La subvention cantonale est un élément non négligeable dans le dossier. Vous avez également accepté une recette de 2'090'000 francs pour la vente du terrain de football de Serrières à Philip Morris. Nous créons, à l'époque, les conditions favorables à l'arrivée, à Neuchâtel, du Centre international de recherche et de développement de cette entreprise, soit 330 places de travail immédiatement et 5 à 600 selon le développement de ce centre de recherche. Le choix était parfaitement juste, vous l'avez

Séance de lundi 3 juillet 2006

accepté à l'unanimité moins une voix. Dans la foulée ou presque, le 17 janvier 2005, vous avez accepté, à l'unanimité cette fois, la modification du plan d'aménagement de Pierre-à-Bot, dont il est aussi question aujourd'hui dans ce rapport.

On peut se projeter en avant en parlant de création d'emplois, mais aussi en parlant de la patience et de la compréhension des clubs de football de jeunes de notre région. Ces clubs sont restés sans domicile fixe depuis le début des travaux à Serrières. Ce dossier nous permet de poser un regard peut-être différent sur la réalité du terrain, mais aussi et vous l'avez souligné, sur la transparence du Conseil communal.

La réalité du terrain, c'est accepter que le risque zéro n'existe pas. Le sous-sol est un potentiel de surprise, quelques soient les mesures prises. Nous ne saurons jamais tout et nous avons des limites budgétaires en phase de pré-étude, sans oublier les délais extrêmement courts de l'époque. Je vous rappelle que les sondages se faisaient en septembre 2004 et le rapport était accepté en octobre.

Je vous disais aussi transparence du Conseil communal. Lorsque nous nous sommes rendu compte de l'importance de la tâche, suite à l'apparition d'une roche émergente importante et les conséquences des conditions météorologiques très dures de cet hiver, qui empêchaient de travailler sur le chantier, le Conseil communal a choisi de trouver une solution, raison pour laquelle nous vous proposons un crédit complémentaire. A cela a été assortie une décision de communication puisque nous avons informé de suite la Commission financière, mais aussi celle du sport et les clubs de football.

La plus évidente de vos préoccupations, que je partage, porte sur les sondages. Ils ont pour but de connaître et de préciser la nature du terrain et les conditions d'exécution des bâtiments, et c'est cela qui est important. Nous ne faisons pas des sondages partout, nous les faisons en fonction d'un certain nombre de priorités, c'est-à-dire prioritairement sur la nature de l'exécution du terrain. Je vous rappelle que la différence de niveau entre les terrains de football du haut et le terrain dont il est question avoisine les 7 à 8 mètres, raison pour laquelle des sondages ont été effectués à cet endroit, pour nous assurer que nous n'allions pas provoquer un effondrement des terrains du haut et que nous puissions construire à cet emplacement. Cela explique les sondages qui ont eu lieu au nord. Cela nous a également permis d'éviter une déstabilisation du terrain et nous avons dû procéder à l'ancrage de la différence de niveau, chose tout à fait visible si vous passez à proximité du chantier.

Séance de lundi 3 juillet 2006

Dans la foulée, nous avons fait des sondages au sud du terrain. Et pourquoi là? Car il y a le mur de soutènement et, là aussi, il fallait savoir sur quoi nous allions construire. Evidemment, entre le nord et le sud, il y a l'espace qui est resté libre de tout sondage et nous sommes parti du principe que nous avions affaire à une inclinaison normale du terrain et, évidemment, les travaux ont démontré le contraire puisque nous avons été confronté à une roche émergente très dure. Quand je dis que nous ne pouvons pas tout savoir chaque fois, nous pourrions bien sûr, mais il faudrait faire des sondages partout.

A propos de la question intéressante également de la carte géologique, je n'ai pas les détails des coûts et du temps qu'il faut pour que la carte soit livrée. Je peux vous dire en revanche qu'il en existe deux, au 1.25'000, dans le canton. Ce sont les feuillets 1164 Neuchâtel et 1144 Val-de-Ruz, c'est le secteur dont il est question. Ces cartes ont été éditées en 1974 et 1968. Mais, malheureusement, ces cartes ne sont pas d'une grande utilité puisque leur échelle est trop petite ou trop grande et cela ne donne pas la roche émergente telle que nous l'avons trouvée. Vous avez des indications d'ordre général, mais la difficulté dans un secteur morainique c'est que vous pouvez avoir des différences de niveau en sous-sol, constituées de toutes sortes de matériaux qui sont différents. En clair, vous pouvez faire un sondage dans une cuvette sans problèmes et vous trouvez de la terre meuble et, juste à côté, où vous ne faites pas le sondage, vous pouvez tomber sur une roche dure, c'est ce qui s'est passé. La difficulté réside donc dans l'aspect hétérogène de la couche morainique qui peut varier très rapidement.

Vous avez aussi demandé pourquoi nous n'avions pas commandé des sondages complémentaires. Tout simplement car, au moment où nous avons buté sur de la roche dure, la situation pouvait être maîtrisée tant techniquement que financièrement. Ce qui rend l'aspect économique difficile, c'est la quantité de roche à évacuer à la surface du terrain de jeu.

A propos du rehaussement du terrain, (ne pas creuser aussi profondément), aurait pour conséquence principale que nous devrions reprendre le dossier à zéro, c'est-à-dire effectuer une nouvelle procédure, qui nous mènerait au non-respect du plan sectoriel, donc procédure d'enquête. Le risque aussi d'encourir un certain nombre d'oppositions et celui, non négligeable de perdre la subvention de 700'000 francs puisque le Conseil d'Etat vient d'adopter un arrêté obligeant toute construction de terrain ou de bâtiment scolaire destiné au sport à passer devant le conseiller d'Etat responsable du dossier et

Séance de lundi 3 juillet 2006

devant le Conseil d'Etat. Cela ralenti le processus et nous pourrions imaginer, par les temps qui courent, que la subvention cantonale ne nous soit plus accordée.

Il y a la question des coûts. Je peux vous dire que les coûts de terrassement, sans transport, sont de 3,10 frs le mètre cube pour du terrain meuble, mais de 37 francs le mètre cube pour du rocher et son concassage. Cela explique en grande partie la différence importante dont il est question dans ce crédit complémentaire, ce à quoi s'ajoute le retard dû aux conditions météorologiques. En résumé, le rapport le dit, c'est 900'000 francs pour le terrassement et 200'000 francs pour les conditions météorologiques. A cela s'ajoute les 600'000 francs nécessaires à l'application du plan sectoriel concernant les aspects de cheminement et ses infrastructures. Du côté du terrain, nous vous proposons aujourd'hui de libérer un crédit de 300'000 francs pour en faire les aménagements nécessaires, y compris l'arborisation, qui est dans le plan sectoriel. Les autres 300'000 francs qui restent et qui figurent toujours à la planification des investissements seront nécessaires, le moment venu, lorsque nous aurons trouvé les investisseurs qui acceptent de construire des logements sur la partie est, aujourd'hui libre pour ce type de travaux.

A propos des responsabilités, il faut être aussi très clair. Le Conseil communal a fait preuve de sens des responsabilités dans ce dossier, dès le début et il continuera de le faire jusqu'à la clôture. Les sondages ont été faits, de surcroît par une entreprise spécialisée qui, elle-même, fonctionne comme entreprise experte pour d'autres dossiers. Ce qui n'aurait pas été responsable, c'est de ne pas faire de sondages, voire de les faire nous-mêmes, alors que les Travaux publics n'ont pas ce genre de compétence. Ce qui aurait aussi été irresponsable c'est de faire les sondages "n'importe où" et de ne pas se concentrer sur le facteur risque le plus important qui est lié aux constructions et respectivement à l'effondrement éventuel du terrain du haut. Nous avons donc fait preuve de responsabilité, notamment dans le choix des sondages en fonction des critères de sécurité indispensables au bon déroulement du chantier. Nous avons aussi respecté l'enveloppe financière des pré-études. Bien sûr nous pourrions gonfler les enveloppes financières de tous nos projets pour nous prémunir de toute surprise. Nous vous présentons également, en toute transparence, une demande de crédit complémentaire, avec des mesures compensatoires pour éviter tout déséquilibre de la planification des investissements. Là aussi, nous faisons preuve de responsabilité. Quant à l'entreprise, elle a fait son travail correctement et nous a permis de prendre les mesures qui

Séance de lundi 3 juillet 2006

s'imposaient pour permettre la construction des bâtiments prévus. Il n'y a donc pas négligence de la part de l'entreprise. Enfin, l'étude géologique, qui n'a pas été négligée, a permis de fixer les règles pour les fondations des bâtiments et la stabilisation du terrain bâti en amont, c'est ce que l'on demandait. Les sondages supplémentaires au sud devaient nous donner des indications concernant l'assise du mur de soutien. De ces sondages a été déterminé un profil de pente qui s'éloigne malheureusement de la réalité. En fin de compte, à ceux qui veulent déterminer des responsabilités, ce que nous comprenons, voire trouver des coupables à condamner, j'oppose une autre réflexion : savoir comment nous pouvons nous améliorer à l'avenir et c'est cela la question que nous devons nous poser.

Il y a quelques constats. D'abord les montants mis à disposition dans les pré-études. Il faut savoir jusqu'où le Conseil général serait prêt à financer des pré-études pour se prémunir de toute surprise? Il y a d'autres questions encore plus fondamentales qui sont de la compétence de votre Conseil. Doit-on continuer d'imposer un important carcan rigide, de surcroît par d'innombrables lois et plans directeurs sectoriels en tous genre qui occasionnent des coûts? On parlait de l'arborisation. Elle est dans le plan sectoriel, nous devons la réaliser et cela coûte quelque chose. Vous me permettrez encore de vous dire, sous forme de boutade, que nous pourrions aussi rembourser les entreprises qui nous font des travaux lorsqu'elles nous permettent de faire plus d'économies que celles planifiées. Mais je comprends vos réactions, parfaitement légitimes, mais il nous faut hélas admettre que sur un chantier il peut y avoir des surprises.

Nous devons donner à nos clubs des terrains dont ils ont besoin. Il est d'ailleurs prévu de finaliser les travaux pour le début de la deuxième partie de la saison de football à Pierre-à-Bot, soit à la même période que la remise du stade de la Maladière à la Ville dont Serrières et Audax n'auront donc pas besoin. Le groupe udc interpelle le Conseil communal en lui demandant de reprendre les dossiers en main. Nous ne pouvons pas être à l'abri d'un certain nombre de surprises. Les filtres à sable aux piscines sont arrivés à bout de vie, nous avons dû les changer. Ici nous nous retrouvons un peu dans la même situation, sauf que nous informons tout de suite le Conseil général.

A propos des nuisances sonores et autres, les habitants du quartier sont informés dans ce sens, par exemple lorsque nous avons utilisé de l'explosif pour accélérer les travaux, ils ont été informés de l'utilisation de ce type d'outil.

M. François Konrad ajoute :

- J'avais posé la question de la possibilité éventuelle de vendre la roche.

M. Pascal Sandoz, Directeur des travaux publics, complète :

- On peut envisager de vendre la roche et nous prévoyons de le faire. Cela ne figure pas dans le plan financier car nous ne sommes pas certains de ce que nous pourrions réaliser en vendant cette roche. Il est clair que c'est tout bénéfice, si je puis utiliser ce terme, au moment où nous bouclerons le chantier. Rassurez-vous, nos cailloux ne finissent pas au lac!

M. Philippe Loup intervient :

- Après avoir écouté attentivement le représentant du Conseil communal, j'en conclus que ce sont les sondages que nous ne faisons pas qui coûtent indéniablement le plus cher. Le Conseil communal parle de transparence par rapport au million de francs supplémentaire. Ce n'est pas de la transparence, c'est le respect de l'article 154 qui dit que lorsqu'un rapport est voté et qu'il est dépassé, qu'un crédit n'avait pas été ouvert ou l'avait été pour une quotité insuffisante, le Conseil communal peut l'augmenter de son propre chef de 250'000 francs. Là nous sommes à 1,1 million. C'est une obligation, pas une transparence.

Il est vrai que, dans une commune du haut du canton, il y a 20 ans, pour un terrain de football, la même situation était survenue et cela avait très mal fini pour le Conseil communal. Il y avait même eu des poursuites pénales, c'était assez gênant.

Je voudrais bien savoir, mais je le demanderai à la Commission financière, s'il y a un vrai suivi, une mise en place de projets sur le terrain. Il y a un staff technique dans cette ville, avec des ingénieurs et là il y a un travail de coordination entre la Ville et une entreprise et les ingénieurs de la Ville connaissent la ville et ils peuvent donner leur avis.- Un maître d'ouvrage donne son avis. Là pas! Il y a tout un processus qui me manque. Je ne désire pas de réponse ce soir. Ce sera dans un autre lieu que la réponse se donnera, à la Sous-commission financière qui traite des Travaux publics. Là, véritablement, car la Commission financière est responsable du budget, de la gestion et des comptes présentés. Là, nous avons un projet qui dépasse de 1 million de francs pour une question de pierre qui ne se trouve pas par hasard, on connaît

Séance de lundi 3 juillet 2006

notre ville. Evidemment si nous étions dans le Seeland et qu'une montage apparaît soudain dans une plaine alluvionnaire, cela nous étonnerait. Là pas. Il y a donc tout un processus de suivi que je n'ai pas et que je désirerais avoir pour comprendre car nous ne sommes pas seulement là pour voter, nous sommes là pour comprendre. Ensuite, nous dire que s'il n'y avait pas tous ces règlements dans cette ville qui l'enserrent de tous les côtés, si nous n'avions pas un plan directeur, si nous n'avions pas un plan d'aménagement, un plan sectoriel, un plan paysage, cela irait tellement mieux, les pierres seraient plus molles. Non! Bien sûr, ce soir le groupe socialiste votera ce rapport poussé et contraint et aussi respectueux des engagements pris envers des clubs qui encadrent la jeunesse. C'est évident, mais ce n'est pas de cela dont il s'agit, il s'agit d'un fonctionnement interne qui pour une somme importante et sur un objet qui ne dépasse pas l'entendement, car on le voit très bien pour des bâtiments creusés à l'Observatoire, c'est du caillou, c'est clair. Donc c'est aux chefs de services que je veux poser des questions, à la Commission financière. Ce n'est pas de la suspicion à l'égard du Conseil communal, mais c'est pour avoir de la transparence, un mot qu'il faut savoir utiliser à propos. Il sera très intéressant de mettre en application l'article 106 pour la gestion des comptes. Pour moi, membre de la Commission financière, nous ne pouvons pas en rester là, il est important pour notre fonctionnement général et pour un processus de confiance avec les Autorités que nous ayons une explication plus complète de ce qui s'est déroulé.

M. Pascal Sandoz, Directeur des travaux publics, répond :

- C'est bien volontiers que nous vous apporterons toutes les réponses en Commission financière et en Sous-commission financière en appliquant l'article 106, comme vous l'avez évoqué. C'est non seulement une obligation, mais c'est également notre devoir de transparence, raison pour laquelle nous n'avons aucun problème à utiliser ce terme.

Le président, **M. Nicolas de Pury**, constate que la parole n'est plus demandée. Il constate que le groupe socialiste a déposé un amendement.

M. Blaise Péquignot intervient :

- Cet amendement a une certaine logique puisqu'il prévoit de ne pas faire supporter aux futurs utilisateurs les inconvénients géologiques, fussent-ils prévisibles ou non, selon la sagacité des ingénieurs, mais on peut se demander si ces 100'000 francs retranchés pour éviter d'alourdir

Séance de lundi 3 juillet 2006

la facture étaient au départ un luxe que l'on avait voulu mettre dans le projet, donc si on peut le réduire c'est logique. Dans ce sens l'amendement ne serait guère justifié et si, inversement c'était déjà du strict minimum et que nous voulions mettre encore en dessous de ce strict minimum, à ce moment l'amendement est pleinement justifié. Le Conseil communal pourrait-il nous donner encore quelques explications pour que nous puissions nous déterminer en toute connaissance de cause?

M. Frédéric Guyot déclare :

- Dans le même ordre d'idée, en Commission financière, nous avons posé la même question de savoir si cette économie pouvait être faite sans porter préjudice à l'exploitation du terrain de football, étant entendu que les clubs subissent déjà les problèmes à ce niveau et nous souhaiterions connaître le détail de ces aménagements.

M. Pascal Sandoz, Directeur des travaux publics, déclare :

- Le Conseil communal vous propose une économie de 100'000 francs sur le dossier. Le Conseil général propose un amendement. Il vous appartiendra de trancher. Nous vous suggérons, cela figure en page 6 du rapport, de simplifier un certain nombre d'éléments du projet, à savoir de remplacer des sièges par de simples bancs, de remplacer du carrelage par de la peinture et de mettre des crochets plutôt que des casiers dans les vestiaires. Nous arrivons à une économie de 100'000 francs. Cela répond à la question de M. Péquignot qui se demande si c'est du luxe ou non. Les premiers projets ne parlaient pas de 5,38 millions, nous n'étions pas loin de 8 millions, lorsqu'il s'agissait de construire le stade de Pierre-à-Bot. Nous avons donc fait des économies substantielles. Nous sommes maintenant à trouver quelques centaines de milliers de francs dans des aménagements qui ne vont pas porter préjudice aux utilisateurs qui vont pouvoir faire du football. Mais un crochet ce n'est pas la même chose qu'un casier lorsque vous allez dans les vestiaires ranger vos affaires.

M. Olivier Arni intervient :

- Juste pour m'adresser aux conseillers généraux qui doutent encore de voter cet amendement. J'ai envie de leur rappeler l'importance de la valeur d'une parole donnée et quand l'Autorité d'une ville donne sa parole, elle doit la tenir.

Séance de lundi 3 juillet 2006

M. Pascal Sandoz, Directeur des travaux publics, complète :

- Je n'étais pas là à l'instruction du dossier, tout au départ, mais je serais surpris que la Ville ait donné sa parole pour la peinture ou le carrelage.

M. Olivier Arni réplique :

- Ce que dit l'histoire autour de ce dossier c'est que, lorsque les clubs ont été approchés pour entrer dans ce grand échange de terrain, ils avaient un stade et des vestiaires assez âgés, voire vétustes et comme la Ville reconnaissait la grande valeur de ces clubs en matière d'intégration et d'animation sportive, la Ville a proposé des terrains de bonne qualité qui permettent non seulement la formation des juniors mais, en plus, le sport en première ligue et, pour celles et ceux qui ont déjà fait du sport, je crois qu'il n'y a pas besoin d'être un génie pour comprendre qu'un casier est beaucoup plus utile pour mettre ses affaires et notamment son porte-monnaie qu'un simple crochet et, comme vous l'avez dit justement tout à l'heure, M. le conseiller communal, le bon marché risque de coûter très cher à la Ville. Quand je parle de parole donnée dans une époque où le politique se plaint que la population n'a plus de crédit pour les Autorités, je crois qu'il serait grand temps que les Autorités en premier respectent la parole donnée. C'est un signe que nous donnons à la population et ce n'est pas parce que, pour de la malchance, il y a un million de trop sur l'ardoise, que ce sont les petits clubs qui devront économiser 100'000 francs sur leur infrastructure.

M. Jonas de Pury ajoute :

- Je suis un peu surpris de ce que j'entends. J'ai pratiqué des sports pendant 18 ans, sur un terrain différent, mais je n'ai jamais pu me doucher sur le terrain car il n'y en avait pas, cela ne m'a pas gêné. Il n'y avait pas de casier, cela ne m'a pas gêné non plus. On ne va tout de même pas discuter pour des casiers. Si nous pouvons économiser 100'000 francs pour être assis sur un banc à la place d'une chaise, c'est déjà mieux que de n'avoir pas de vestiaires et pas de tribune du tout. Cela me paraît donc raisonnable.

M. Jean-Pierre Baer relève :

- Je rappelle que ce sont justement les vestiaires qui ont été présentés par le Conseil communal comme des vestiaires pour le Rugby club qui pourrait aller se doucher et se changer dans ces vestiaires et qui pourront profiter de casiers et de douches chaudes.

Séance de lundi 3 juillet 2006

M. Jonas de Pury remarque :

- Ne pratiquant plus le rugby pour des questions d'âge je n'irai pas me doucher, mais je prêterai volontiers mon gros 4 X 4 aux jeunes pour qu'ils puissent rouler jusqu'aux vestiaires.

Le président, **M. Nicolas de Pury**, propose de mettre l'amendement du groupe socialiste au vote. Le Conseil général **l'accepte par 20 voix contre 7**. Il fait ensuite voter l'arrêté amendé qui est **adopté par 30 voix contre 3**.

Quant au deuxième projet d'arrêté, il est **adopté par 31 voix contre 2**.

Séance de lundi 3 juillet 2006

Discussion en second débat. Les articles premier amendé, 2 et 3 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 30 voix contre 3

Arrêté
concernant une demande de crédit complémentaire pour la
réalisation du stade de football de Pierre-à-Bot
(Du 3 juillet 2006)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Un crédit complémentaire de 1'100'000 de francs est accordé au Conseil communal pour la réalisation du stade de football à Pierre-à-Bot.

Art. 2.- L'amortissement de cet investissement s'effectuera au taux de 5% à charge de la Section des sports.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 3 juillet 2006

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

Nicolas De Pury

Le secrétaire,

Blaise Péquignot

Séance de lundi 3 juillet 2006

Discussion en second débat. Les articles premier à 3 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 31 voix contre 2

Arrêté
concernant une demande de crédit pour la réalisation de la
première étape des aménagements fixés par le plan directeur
sectoriel de Pierre-à-Bot
(Du 3 juillet 2006)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Un crédit de 300'000 francs est accordé au Conseil communal pour la réalisation de la première étape des aménagements fixés au plan directeur sectoriel de Pierre-à-Bot.

Art. 2.- L'amortissement de cet investissement s'effectuera au taux de 2,5% à charge de la Section des travaux publics.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 3 juillet 2006

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

Nicolas De Pury

Le secrétaire,

Blaise Péquignot

Séance de lundi 3 juillet 2006

7

06-014

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la modification de l'arrêté concernant la reprise anticipée du droit de superficie des immeubles sis Pierre-à-Bot 99 et la vente de deux parcelles de terrain à Pierre-à-Bot Dessous pour l'implantation de la société Kyphon Sàrl, du 27 mars 2006

(Du 26 juin 2006)

Séance de lundi 3 juillet 2006

Mme Béatrice Bois, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Le rapport est clair en ce qui concerne l'ajout à l'article 5 de l'arrêté voté au mois de mars 2006 par notre Conseil. Le groupe socialiste l'approuvera donc à l'unanimité. Cependant, une fois n'est pas coutume et contrairement aux critiques qui ont été émises concernant le rapport précédent, nous aimerions remercier les employés des SI ainsi que l'entreprise mandatée qui ont œuvré avec diligence en déplaçant la conduite électrique à haute tension de même qu'à la destruction du bâtiment de Swisgenetics. Ainsi, tout semble être réuni à la réalisation du bâtiment industriel de Kyphon dans les meilleurs délais.

M. Pascal Helle, porte-parole du groupe popvertssol, déclare :

- Lors de la discussion du rapport sur la vente de terrains à la société Kyphon notre groupe s'était interrogé sur la présence d'un intermédiaire dans la transaction entre la Ville et la société américaine. Nous avons été les seuls à émettre des doutes sur l'intérêt d'une telle participation. Aujourd'hui, il nous semble que nos craintes étaient fondées puisque les négociations entre la banque et la Ville ne sont toujours pas conclues. Lorsque nous proposons à la Ville d'inclure dans ses négociations avec les nouvelles entreprises des clauses visant à promouvoir l'engagement de nouveaux apprentis, on nous répond que la Ville ne peut pas imposer cette démarche à une entreprise et que cela n'est pas de notre ressort. Par contre, il semblerait que cela soit de notre ressort d'entériner des clauses favorables à l'intermédiaire investisseur. Alors nous nous interrogeons :

- Puisqu'il y a modifications des termes de l'accord peut-on y inscrire une clause demandant la création de places d'apprentissages?
- Qu'advient-il si le CS ne construit pas pour Kyphon, mais selon les mêmes modalités de leasing pour une autre entreprise?
- Un tel nouveau leasing constitue-t-il une vente sur laquelle la Ville pourrait exercer son droit de préemption?
- Et si le CS ne vend pas mais construit et loue à quelqu'un d'autre?
- Serait-ce possible de faire porter le droit de préemption sur le terrain et les bâtiments construits, à 15 ans plutôt que 25, ou alors de renoncer complètement au droit de préemption qui semble n'avoir plus guère de sens?
- Qu'advient-il du projet si nous refusons cette modification d'arrêté?
- D'une façon générale, le Conseil général peut-il participer à la négociation ou n'est-il là que pour entériner les rapports qu'on lui présente?

Séance de lundi 3 juillet 2006

Des réponses à ces questions dépendra notre prise de position.

Mme Maria Angela Guyot, porte-parole du groupe udc, déclare :

- Le groupe udc pose quelques questions. Dans le privé, lorsqu'un particulier veut construire une maison, il acquiert le terrain à son nom et demande un crédit. Ici, nous assistons à une construction, une autre de plus pourrait-on dire, par laquelle le Crédit Suisse va devenir propriétaire d'un terrain rare, bon marché et cela nous interpelle à plusieurs niveaux, de telle manière que nous avons déposé un **postulat** visant à demander au Conseil communal de nous faire une liste des terrains à bâtir avec différents critères pour que nous ne soyons plus obligés de travailler dans l'urgence. La mauvaise humeur qui a dicté les paroles concernant le précédent rapport est toujours valable, également pour ce rapport.

M. Jonas de Pury, porte-parole des groupes libéral et radical, déclare :

- Les groupes libéral et radical approuveront le rapport du Conseil communal. A nos yeux, il s'agit d'un toilettage juridique. Est-il ou non opportun, peu importe. L'important c'est la réalisation du projet Kyphon. Si on se rend sur les lieux, c'est un projet qui avance à grands pas. Par conséquent il est inutile, à nos yeux, de prendre trop de précautions et parfois il faut savoir agir avec une certaine confiance.

Mme Françoise Jeanneret, Directrice de la promotion économique, déclare :

- Je remercie les groupes d'entrer en matière sur cette proposition de modification. Effectivement ce dossier a connu de nouveaux rebondissements depuis le 27 mars quand nous vous avons présenté l'arrêté, dans la mesure où la négociation entre Kyphon et le Crédit Suisse n'avait pas complètement abouti sur la nature des relations contractuelles entre ces deux partenaires, au moment où nous acceptons le principe de la vente. La décision finale de travailler avec un leasing, qui n'est effectivement pas d'usage fréquent en matière hypothécaire, a amené le Crédit Suisse à exiger que l'article 5 soit complété. Il courrait en effet le risque que, le jour où il vend le bâtiment à Kyphon pour zéro francs, la Ville de Neuchâtel dise qu'elle exerce son droit de préemption et qu'elle achète un bâtiment à 25 millions au prix du terrain. C'est évident que le risque était trop élevé pour le Crédit Suisse pour qu'il accepte une telle démarche, même si nous avons tenté de rassurer cette banque en lui faisant comprendre que jamais nous ne

Séance de lundi 3 juillet 2006

ferions une telle démarche le moment venu car ce n'est pas du tout l'intention de la Ville de récupérer un bâtiment industriel, mais d'avoir une société qui se développe sur le site de Pierre-à-Bot. Il était donc nécessaire de compléter cet article.

Ce n'est pas usuel et, en général, il s'agit de crédit hypothécaire. C'est celui qu'utilisent les locataires et c'est bien de cela dont nous avons l'habitude en Suisse, mais il semble que cette pratique devient de plus en plus courante, chez nous aussi, pour des bâtiments industriels puisqu'il y a une séparation entre l'investisseur et l'utilisateur.

S'agissant des questions liées à l'apprentissage, effectivement, en relisant le procès-verbal de la séance du 27 mars, j'ai constaté que nous avons donné des réponses adéquates à cette question. Bien entendu que le Conseil communal se soucie de la question des places d'apprentissage. Il le démontre d'ailleurs en étant exemplaire comme employeur en terme de nombre de places d'apprentissage. Ce souci est aussi partagé au niveau cantonal puisque c'est le Canton qui a la responsabilité prioritaire dans ce domaine. A la dernière session du Grand Conseil une motion populaire du syndicat Unia a été débattue. Elle a été refusée, pas parce que le Parlement ne partageait pas le souci du syndicat, mais sur la forme et selon la manière dont cette motion était rédigée. Et comme le Grand Conseil ne peut pas modifier ou amender des motions populaires, les groupes politiques de sont déjà entendus pour déposer une nouvelle motion au sujet de l'apprentissage, sur l'initiative du groupe radical, que le groupe socialiste a accepté. Il y aura donc une démarche cantonale pour soutenir l'apprentissage.

Nous aussi, dans nos contacts avec les entreprises nous évoquons à chaque fois cette question, nous encourageons, mais nous n'en sommes pas encore à ce stade. Il faut déjà que l'entreprise s'installe, qu'elle engage du personnel, qu'elle commence sa production pour pouvoir évoquer la question de l'apprentissage. Mais comme nous pensons qu'elle sera longtemps à Neuchâtel, nous aurons de multiples occasions pour reprendre la question avec la direction de Kyphon. C'est la raison pour laquelle nous ne voyons pas, alors que le dossier est déjà particulièrement complexe avec le nombre d'intervenants, pourquoi nous devrions ajouter une complexité nouvelle à une société américaine qui connaît d'autres méthodes de formation que celle en Suisse. Il y a aussi une adaptation nécessaire pour elle. Il faut un peu de temps, mais nous ferons volontiers la démarche une fois le bâtiment construit et occupé.

Séance de lundi 3 juillet 2006

Oui, le terrain est rare, mais pas bon marché. Lors du débat du 27 mars, j'avais fait la démonstration des prix du terrain en matière industrielle. Nous sommes plutôt dans le haut des prix pratiqués et Kyphon et le Crédit Suisse avaient accepté ce prix de 150 francs le mètre carré alors que la base de négociation aurait plutôt été à 120 francs, en raison du fait que nous devons reprendre et mettre fin au droit de superficie de Swisshgenetics et que cela avait un coût. Ils ont donc accepté de payer plus cher un terrain car c'est celui qu'ils voulaient à Neuchâtel. Ce n'est donc pas un prix de faveur. A Baxter, nous avons vendu le terrain à 80 francs le mètre carré. A Boudry, équipé, le terrain se vend à 120 francs le mètre carré. C'est donc un prix tout à fait correct et adapté à la situation.

Le président, **M. Nicolas de Pury**, constate que la parole n'est plus demandée. Il soumet l'arrêté au vote du Conseil général qui **l'accepte par 31 voix sans opposition.**

Séance de lundi 3 juillet 2006

Discussion en second débat. Les articles premier et 2 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 31 voix contre 0

Arrêté

modifiant l'arrêté concernant la reprise anticipée du droit de superficie des immeubles sis Pierre-à-Bot 99 et la vente de deux parcelles de terrain à Pierre-à-Bot Dessous pour l'implantation de la société Kyphon Sàrl, du 27 mars 2006
(Du 3 juillet 2006)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- L'article 5 de l'arrêté concernant la reprise anticipée du droit de superficie des immeubles sis Pierre-à-Bot 99 et la vente de deux parcelles de terrain à Pierre-à-Bot Dessous pour l'implantation de la société Kyphon Sàrl, du 27 mars 2006, est complété comme suit :

Art. 5.- L'investisseur accorde à la Commune un droit de préemption d'une durée de 25 ans au prix de 150 francs le m² dans l'hypothèse où il souhaiterait revendre tout ou partie des parcelles qu'il aura acquises. **Ce droit de préemption ne pourra être exercé qu'en cas de non construction du bâtiment projeté par Kyphon Sàrl.**

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Neuchâtel, le 3 juillet 2006

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

Nicolas De Pury

Le secrétaire,

Blaise Péquignot

8
06-503

**Postulat du groupe UDC, par Mmes et MM.
Maria Angela Guyot, Frédéric Guyot,
Steven Bill, Marc-André Bugnon et Anne-
Frédérique Grandchamp, concernant
le recensement des terrains dont la Ville
est propriétaire, intitulé "Recensement
des terrains à bâtir, en zone mixte ou en
zone agricole appartenant de la
Commune de Neuchâtel : état des lieux"**

(Déposé le 3 juillet 2006)

Voici le texte de ce postulat : "Nous demandons au Conseil Communal, de fournir au Conseil général un document mentionnant tous les terrains dont la commune de Neuchâtel est propriétaire, qui sont situés en zone à bâtir, en zone mixte ou en zone agricole, avec mention de la valeur cadastrale, des servitudes éventuelles, des emplacement des canalisations, des conduites acheminant le courant, etc."

Séance de lundi 3 juillet 2006

Ce postulat est assorti d'un **développement écrit** que voici :

En raison de la fréquence à laquelle les Conseillers généraux doivent accomplir leur mandat "dans l'urgence", notamment en relation avec l'arrêté concernant la reprise anticipée du droit de superficie des immeubles sis Pierre-à-Bot 99 et la vente de deux parcelles de terrain à Pierre-à-Bot Dessous pour l'implantation de la société Kyphon Sàrl, le 27 mars 2006, ayant contraint la Commission financière à se réunir, dans l'urgence, une heure avant la séance du Conseil général du 27 mars 2006 et, partant, ayant empêché de nombreux conseillers généraux de prendre connaissance d'informations importantes en lien avec l'objet porté à l'ordre du jour, un recensement et un état des lieux au 01.07.2006 de tous les terrains appartenant à la Commune de Neuchâtel doit être dressé.

Afin d'être renseigné sur le potentiel constructible des terrains de la Ville, il nous faut également connaître la nature des autres biens-fonds, notamment ceux qui se trouvent à proximité d'un terrain à bâtir. Ces indications nous renseigneraient sur d'éventuelles restrictions de construction ou nous permettraient d'anticiper les réflexions en raison d'une modification de l'affectation d'un terrain. Chaque terrain, qui se trouve en zone à bâtir, en zone mixte ou en zone agricole fera l'objet d'une fiche d'identification comportant au moins les critères suivants:

1. sa localisation (carte);
2. sa surface (m²) avec les cotes exactes;
3. l'emplacement des canalisations, des conduites diverses, et de tout autre approvisionnement sous-terrain ou installés au-dessus du terrain;
4. les servitudes et autres droits réels qui concernent le bien-fonds en question, ainsi que d'éventuelles sources;
5. sa valeur cadastrale;
6. toute autre restriction à la construction d'édifice sur leur surface;
7. les demandes parvenues au Conseil communal, par oral ou par écrit, depuis le 01.01 .2005 relatives à un projet de construction sur ledit bien-fonds;
8. la proximité d'autres bien-fonds n'ayant pas la même nature cadastrale (constructible), soit terrain agricole, zone protégée, etc.

Toutes les fiches seront réunies en un seul document remis à chaque conseiller général. Cette manière de faire permettra à tous les acteurs concernés (Conseil général et Conseil communal, employés de l'Administration communale et autres partenaires) de pouvoir travailler en

Séance de lundi 3 juillet 2006

toute connaissance de cause et d'éviter l'état d'urgence, néfaste pour une saine administration de la démocratie.

Le président, **M. Nicolas de Pury**, en prend acte et informe l'assemblée que cet objet sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance.

La séance est levée à 21h10

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le chancelier-rédacteur,

Le président,

Le secrétaire,

Rémy Voirol

Nicolas de Pury

Blaise Péquignot